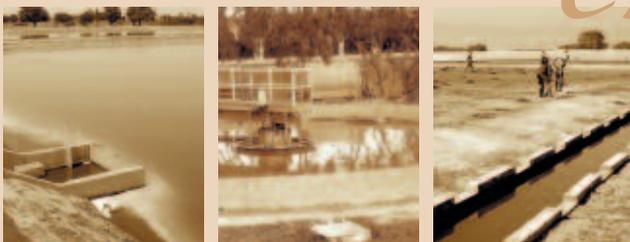


Série Évaluation et capitalisation



ex Post
Ex Post

Projet d'assainissement collectif
de la ville de Ouagadougou
Office national d'eau et d'assainissement
– ONEA –

Burkina Faso

F. GORSE, division Evaluation et capitalisation, AFD

P. CHOUTEAU, Centre d'études financières, économiques et bancaires (CEFEB), AFD

Département de la Recherche

Division Évaluation et capitalisation

Agence Française de Développement

5, rue Roland Barthes 75012 Paris < France

www.afd.fr

Avertissement

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Agence Française de Développement ou des institutions partenaires.

Directeur de la publication : Jean-Michel SEVERINO

Directeur de la rédaction : Jean-David NAUDET

ISSN : 1958-590X

Dépôt légal : juillet 2008

Mise en page : Vif-Argent

SOMMAIRE

Préambule	5
Résumé et conclusions	7
1. Contexte général	15
1.1. Relations avec la communauté financière internationale	15
1.2. Situation économique	15
1.3. Situation monétaire	15
2. Le secteur de l'assainissement	16
2.1. Plan stratégique d'assainissement de Ouagadougou	16
2.2. Cadre institutionnel	17
2.3. Missions et statut de l'ONEA	17
2.4. Evolutions liées a la décentralisation	17
3. Pertinence du projet financé par l'AFD	17
4. Instruction et exécution du projet	21
4.1. Instruction	21
4.2. Exécution financière et technique du projet	23
5. ONEA	24
5.1. Système d'information, audit et suivi qualité	24
5.2. Ressources humaines	25
5.3. Clientèle	25
5.4. Finances	25
5.5. Assainissement	25
5.6. Projections financières de l'ONEA	25

SOMMAIRE

6.	Conclusions et recommandations	28
6.1.	ONEA	28
6.2.	Impacts	30
6.3.	Réseaux - Station de lagunage - Raccordements	30
6.4.	Mesures d'accompagnement	30
6.5.	Cadre institutionnel	30
	Annexes	39
	Acronymes	51

Préambule

L'objet de l'évaluation rétrospective est de formuler une opinion motivée sur la pertinence, l'efficacité, l'impact et la viabilité du projet financé, au regard du contexte, de la politique et des procédures d'intervention du groupe AFD. Les évaluateurs ont examiné les réalisations du projet

en fonction des objectifs qui étaient fixés et des finalités de développement de l'AFD. Ils ont, par ailleurs, procédé à l'examen du processus de préparation et d'exécution du projet dans ses différentes phases d'identification, d'instruction, de mise en œuvre et de suivi.

Résumé et conclusions

1. Contexte général

Avec un très faible PIB (produit intérieur brut) par habitant, son enclavement et la quasi-absence de ressources naturelles, le Burkina Faso fait partie des pays les moins avancés. Plus de 46 % de la population vit aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté, soit deux pour cent de plus qu'en 1994. Le Burkina Faso a atteint, le 11 avril 2002, le point d'achèvement de l'initiative renforcée sur la dette des pays pauvres très endettés (initiative PPTE renforcée). En juin 2003, le Burkina

Faso a bénéficié d'une nouvelle FRPC (facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance) du FMI (Fonds monétaire international) d'un montant de 40 millions de DTS (droits de tirage spéciaux) (55 M. US \$) pour la période 2003/2006. Trois crédits d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté couvrant les années 2001/2004 ont été mis en place par la Banque mondiale (120 M. US \$ au total).

2. Pertinence et contenu du projet financé par l'AFD

Ce projet s'inscrit dans la continuité des interventions de l'AFD en faveur de l'ONEA, particulièrement du projet d'alimentation en eau potable de Ouagadougou par le barrage de ZIGA qui induit un volume beaucoup plus important d'eau usée à traiter.

Il est correctement inséré tant dans la stratégie de l'Etat et de l'ONEA au travers des objectifs du PSAO qui, outre la préservation de la nappe phréatique, étaient aussi d'améliorer les conditions d'hygiène et d'environnement de la ville de Ouagadougou par le développement de l'assainissement collectif, dans la partie centrale de la ville, les quartiers administratifs, universitaire et la zone industrielle de Kossodo au nord-est de la ville, par traitement lagunaire, le reste du territoire étant couvert par l'assainissement autonome que dans celle de l'AFD en termes d'effets environnementaux¹, économiques et sociaux² figurant dans son plan d'orientation stratégique (POS).

Il répond à l'une des cibles de l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) qui est de réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base. Par ailleurs, il devrait avoir un impact institutionnel fort. Ce développement est prévu en deux phases.

¹ La collecte des eaux usées du centre ville, des gros pollueurs (hôtels, hôpital...) ainsi que de la zone industrielle de Kossodo et leur traitement par lagunage devrait améliorer la qualité de l'environnement de la ville de Ouagadougou en réduisant la pollution de l'eau et des sols et en améliorant le bien-être des populations.

² S'agissant d'un projet d'assainissement, il aura un impact immédiat et positif sur l'amélioration des conditions de santé des populations concernées. Il permettra également en aval de la station d'épuration, grâce à l'utilisation des eaux résiduaires traitées, le développement d'activité de maraîchage.

3. Composantes et réalisations du projet

3.1. Investissements

Les investissements de la première phase³ ont été entièrement réalisés dans des conditions pas toujours très faciles. Ils sont globalement fonctionnels et la station d'épuration fonctionne dans de très bonnes conditions. Toutefois, le taux de raccordement reste encore faible, seulement 75 branchements, cependant importants (hôpital, BCEAO, banques, hôtels, gros commerces, Société nationale d'électricité du Burkina, grande mosquée...), étaient réalisés en date du 20 juin 2006 contre 430 ciblés à l'origine. Ce faible taux est lié au fait que (i) les campagnes de sensibilisation du PSAO ont été peu axées sur l'assainissement collectif ; (ii) la première campagne de branchement de l'ONEA n'a démarré qu'en septembre 2004 ; (iii) le coût du branchement reste encore élevé pour une certaine catégorie de clients ; (iv) la réglementation en matière de raccordements, désormais obligatoires, n'est pas du tout appliquée, particulièrement par les administrations qui ne montrent pas l'exemple. Pour pallier cette faiblesse, une nouvelle campagne de sensibilisation sera bientôt réalisée. A ce titre, le coût du branchement sera partiellement subventionné, de l'ordre de 30 %, l'ONEA fournissant les tubes PVC, la pose et les installations intérieures restant à la charge du demandeur.

Il convient de noter que, d'une part, la qualité des remblais hydrauliques utilisés pour l'enrobage des conduites ne permet pas une remise à l'état durable des chaussées, d'où des réfections permanentes et, d'autre part, seule la partie supérieure des bassins de lagunage a été renforcée, ce qui se traduit par des phénomènes de cheminée qui engendreront des travaux d'entretien récurrents.

3.2. Mesures d'accompagnement

Elles sont en cours de mise en œuvre⁴, globalement dans de bonnes conditions si l'on ne tient pas compte du prétraitement industriel qui n'est pas totalement opérationnel en dépit de la mission d'assistance technique à l'épuration industrielle financée par le projet et conduite par un bureau d'études.

- Etudes concernant les prétraitements industriels - FONADEP

A ce jour, seules les brasseries du Burkina Faso (BRAKINA) et l'abattoir frigorifique sont reliés à la station de lagunage et ce, bien que les inspecteurs aient été nommés, qu'un laboratoire national d'analyse des eaux existe et fonctionne et que le FODEPI⁵ soit en droit de suspendre toute industrie ne répondant pas aux critères et normes de rejet, particulièrement la tannerie.

- Plan d'action environnemental - Suivi scientifique et technique de la station de lagunage

L'ONEA a procédé à l'aménagement, de 10 hectares sur 30, de parcelles irriguées à partir de l'eau rejetée par la station de traitement. Ces aménagements ont été rétrocédés à la mairie. Au cours de la mission, la société de consultant à qui a été confiée la mise en œuvre du volet « plan d'action environnemental » dénommé « plan de contrôle des rejets » a dressé la liste des attributaires et ces derniers ont été informés. Le volet « suivi scientifique et technique de la station » est en cours de démarrage.

- Formation : les différentes actions de formation sont en cours de démarrage.

³ A savoir :

- un réseau primaire de 9 km, trois stations de refoulement d'une puissance totale de 55 kW un réseau secondaire de 34 km permettant le branchement de 430 parcelles et une station d'épuration par lagunage couvrant une superficie de 20 ha,
- un véhicule d'hydrocurage, un véhicule d'inspection des réseaux, du matériel destiné à la station d'épuration, du matériel de collecte et de stockage ainsi qu'un autoclave pour le traitement des déchets liquides de l'hôpital.

⁴ A savoir :

- études concernant les prétraitements industriels et création d'un fonds national de dépollution,
- mise en place d'un plan d'action environnemental, d'un suivi scientifique et technique de la station,
- formation.

⁵ Initialement intitulé FONADEP, ce fonds a été nommé FODEPI (Fonds de dépollution industrielle) pour des raisons sémantiques.

4. Impacts et viabilité du projet

L'analyse et la quantification des impacts ne seront possibles que lorsque les composantes du « plan d'action environnemental et suivi scientifique et technique de la station » seront mises en œuvre. La qualité des eaux de la nappe phréatique pourrait faire l'objet d'un suivi piézométrique.

Le projet est pertinent en termes de choix techniques même si, à ce jour, le taux de raccordement reste faible. Il est efficace dans son ensemble, à l'exclusion du volet prétraitements de la zone industrielle et a été mené de façon efficace en dépit de légers dépassements en termes de coûts et de délais, le réseau existant avant la mise en œuvre du projet ayant été mal appréhendé. Il est répliquable au niveau de la phase II sous réserve de quelques recommandations qu'il conviendra de valider.

5. Principales conclusions et recommandations

5.1 ONEA

L'ONEA est une société présentant une structure financière saine qu'il convient de surveiller, ses missions allant s'accroître dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation, d'où la nécessité, en l'absence d'un service de contrôle de gestion qui a été supprimé, d'une part, de finaliser les procédures de comptabilité analytiques et budgétaires et, d'autre part, de mettre en œuvre le SDI.

Elle a su se doter d'une culture d'entreprise privée, de capacités managériales et techniques avérées ainsi que d'outils de suivi et de prospective pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés et mener à bien les missions et projets qui lui sont confiés ainsi qu'assurer sa pérennité.

5.2 Réseaux - Station de lagunage - Raccordements

Concernant le réseau, il conviendrait, avant le démarrage de la phase II du projet, de porter une plus grande attention au niveau du réseau existant. Dans le cas où l'utilisation de la latérite serait reconduite en lieu et place de remblais hydraulique (sable) ou de fonçage horizontal, il pourrait être étudié de stabiliser les terrains à la chaux, de poser un filtre géotextile..., ce qui limiterait les écoulements d'eau provenant des caniveaux, des fosses septiques, de la nappe phréatique ou

de la structure même du terrain et permettrait ainsi de maintenir le compactage des éléments fins.

S'agissant de la station de lagunage, afin d'éviter que le perré qui protège du battillage ne glisse et que des phénomènes de cheminée ne se reproduisent, il pourrait aussi être envisagé de bétonner intégralement les bassins de lagunage et de maturation.

L'amélioration du taux de branchement repose, d'une part, sur une plus grande sensibilisation des futurs raccordés *via* les médias et ce, en partenariat avec les autres bailleurs ainsi que les autorités qui, par ailleurs, devraient plus montrer l'exemple et, d'autre part, sur un mixage entre subventions, mesures de coercition et tarifs au niveau de la surtaxe d'assainissement qui pourrait être majorée pour les clients non encore raccordés au réseau.

5.3 Mesures d'accompagnement

● FONADEP - Zone industrielle

Une plus grande utilisation de la presse et de la télévision pourrait être envisagée ainsi qu'une publication officielle et régulière des résultats des contrôles effectués au niveau de la zone industrielle. Des actions concertées des bailleurs

impliqués dans les financements de l'ONEA auprès des autorités pourraient être envisagées.

● *Plan d'action environnemental - Suivi scientifique et technique de la station*

La mission a insisté pour que l'EIER-ETSHER s'implique dans la mise en œuvre du volet suivi scientifique et technique de la station dont un institut de recherche a la charge.

● *Cadre institutionnel*

Si les normes de contrôles en matière de rejets et de pollution, qui sont, par ailleurs, en cours d'aménagement pour mieux prendre en compte les réalités du terrain, existent, il est préjudiciable qu'elles ne soient pas appliquées. Aussi, la mission s'interroge sur la nécessité d'engager financièrement les futurs clients, particulièrement ceux relevant du secteur public dont les arriérés sont importants en envisageant que les frais de raccordement soient inscrits au budget de l'Etat et que les arriérés vis-à-vis de l'ONEA soient régularisés.

1. Contexte général

1.1 Relations avec la communauté financière internationale

Avec un très faible PIB (Produit intérieur brut) par habitant, son enclavement et la quasi-absence de ressources naturelles, le Burkina Faso fait partie des pays les moins avancés. Plus de 46 % de la population vit aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté, soit deux pour cent de plus qu'en 1994. Le Burkina Faso a atteint le 11 avril 2002 le point d'achèvement de l'initiative renforcée sur la dette des pays pauvres très endettés (initiative PPTTE renforcée). En juin 2003, le

Burkina Faso a bénéficié d'une nouvelle FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance) du FMI (Fonds monétaire international) d'un montant de 40 millions de DTS (droits de tirage spéciaux) (55 M. US\$) pour la période de 2003/2006. Trois crédits d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté couvrant les années 2001/2004 ont été mis en place par la Banque mondiale (120 M. US\$ au total).

1.2 Situation économique

Après avoir connu un ralentissement en 2004⁶, la croissance de l'économie burkinabé a enregistré, malgré un environnement international peu favorable, un taux de croissance de

7,5 % en 2005. Une nouvelle fois, c'est l'excellente saison des pluies qui a permis d'enregistrer ce résultat observé sur les derniers mois de l'année.

Tableau 1. Résultats sur l'évolution du produit intérieur brut (en %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005 (e)
PIB	+ 1,6	+ 6,8	+ 4,6	+ 8,0	+ 4,6	+ 7,5

La performance de l'année 2005 se situe entre les autres bons résultats des années 2001 (+ 6,8 %) et 2003 (+ 8,0 %) ; le même scénario semble se répéter : une saison des pluies médiocre provoque un ralentissement de la croissance ; l'année suivante, le bon niveau de la pluviométrie provoque une accélération de la croissance d'autant plus forte que la base de comparaison est plus modeste.

Compte tenu d'un taux de croissance démographique vraisemblablement proche de 2,5 %, le PIB par tête aurait ainsi connu une progression de l'ordre de 5 % ; en valeur, le PIB par habitant, en augmentation de 11 %, serait de l'ordre de 438 dollars, franchissant pour la première fois la barre des 400 dollars.

Tableau 2. Résultats sur l'évolution des secteurs (en %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005 (e)
Primaire	- 3,5	+ 15,2	+ 2,5	+ 11,1	- 2,9	+ 15,4
Secondaire	+ 9,4	+ 0,3	+ 14,8	+ 7,3	+ 9,8	+ 2,2
Tertiaire	+ 5,8	+ 2,4	+ 3,0	+ 6,7	+ 7,6	+ 3,1

⁶ Source : Ambassade de France / Mission économique / Ouagadougou / Burkina Faso.

Comme le montre le tableau 2, les résultats du secteur primaire jouent un rôle prépondérant dans les résultats de l'année : au sein du secteur primaire, la production végétale enregistre même une progression de 30,6 % grâce à une production céréalière record (4 millions de tonnes, soit + 38,9 % par rapport à 2004) et à la poursuite de l'augmentation de la production de coton graine (750 000 tonnes, + 16,9 % par rapport à la campagne précédente) ; en revanche, l'élevage progresse seulement de 2,6 % et le secteur pêche, chasse, forêt de 4,5 %.

Les secteurs secondaire et tertiaire ont enregistré une forte décélération de leur croissance : l'évolution du prix du pétrole et le ralentissement de l'activité observé en 2004 ont pesé sur les résultats. Ainsi la consommation privée a progressé

seulement de 3,5 % en 2005. Avec un taux de croissance de 2,2 %, l'industrie enregistre son plus modeste résultat depuis 2001 : malgré la progression de l'égrenage du coton l'activité des industries manufacturières est restée stationnaire entre 2004 et 2005 ; hormis le secteur des boissons toujours en expansion, l'industrie de transformation, soumise à une concurrence internationale accrue, n'utilise que partiellement ses capacités de production. La progression du bâtiment et des travaux publics (BTP) a été plus soutenue, + 5 %.

Le secteur tertiaire progresse de 3,1 % uniquement grâce aux services non marchands (administration interne) ; les secteurs marchands tels que les transports et télécommunications et le commerce, qui avaient beaucoup progressé les années précédentes, ont marqué le pas en 2005.

Tableau 3. Résultats de l'évolution du l'investissement (en % du PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005 (e)
Public	11,5	8,3	11,0	11,1	11,9	11,8
Privé	13,3	10,9	9,0	8,9	9,2	10,3
Total	24,8	19,2	20,0	20,0	21,1	22,1

La reprise de l'investissement déjà observée en 2004 a été confirmée en 2005.

Tableau 4. Résultats de l'évolution des prix à la consommation (en %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005 (e)
Prix	- 0,3	+ 4,9	+ 2,3	+ 2,0	- 0,8	+ 4,5

En moyenne l'évolution des prix en 2004 s'était traduite par une baisse de 0,8 % ; en 2005, elle devrait atteindre 4,5 %. On ne peut toutefois pas parler de reprise de l'inflation :

l'évolution s'explique par la variation des prix des céréales qui reflète les fluctuations de la production.

Tableau 5. Résultats de l'évolution de la situation budgétaire (en % du PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005 (e)
Recettes	13,8	12,3	11,5	12,0	13,0	12,6
Dépenses	24,4	23,6	22,3	20,2	21,9	21,6
Déficit avant dons	- 10,6	- 11,3	- 10,8	- 8,2	- 8,9	- 9,0

L'augmentation des recettes budgétaires figure au centre des conditionnalités des bailleurs de fonds ; depuis 2002, des progrès sont observés avec une progression de 0,8 point

entre 2003 et 2004. En 2005 le niveau atteint est de 12,6 %. Le déficit budgétaire (avant dons) est stabilisé à 9 % du PIB.

Tableau 6. Résultats de l'évolution du commerce (valeurs franco à bord en Md euros)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005 (e)
Export	0,223	0,249	0,259	0,284	0,386	0,398
Coton	0,110	0,146	0,148	0,183	0,249	0,229
Import	0,562	0,569	0,582	0,607	0,759	0,776
Solde	- 0,339	- 0,320	- 0,323	- 0,323	- 0,373	- 0,378

Le déficit commercial a peu varié entre 2004 et 2005. Les exportations burkinabè qui avaient connu une forte progression entre 2003 et 2004 (+ 35,9 %) ont subi de plein fouet la baisse du prix du coton sur le marché mondial en 2005. Malgré une progression notable des volumes exportés (de 203 000 à 263 000 tonnes de coton fibre, soit + 29,6 %), la valeur des exportations a accusé une baisse de 8,0 % entre 2004 (0,249 Md euros) et 2005 (0,229 Md euros) liée à la diminution de 30,1 % du prix à l'exportation (de 1,227 à 0,858 euro du kilo).

Les exportations de coton représentent encore 57,6 % des ventes totales à l'étranger. Parmi les autres produits, le secteur de l'élevage enregistre un progrès notable, passant de 0,050 Md euros à 0,069 Md euros (+ 38,0 %) : les conditions plus difficiles ont vraisemblablement incité les éleveurs à exporter leurs animaux. On relève également la présence d'exportations céréalières et une progression des ventes de karité. Les importations ont peu progressé entre 2004 et 2005 (+ 2,2 %).

1.3 Situation monétaire

Les autres postes de la balance des paiements courants n'ont pas connu d'évolution notable. Ainsi, le déficit des paiements courants s'établit à 0,465 Md euros et à 0,521 Md euros avant transferts officiels ; ce solde représente 10,2 %

du PIB et 11,4 % avant transferts officiels. Ces chiffres qui ont peu évolué depuis 2002 traduisent le maintien d'un déficit externe important.

2. Le secteur de l'assainissement

L'assainissement est resté marginalisé pendant au moins deux décennies. Il doit son essor actuel à la faveur des plans stratégiques d'assainissement élaborés par l'Etat ainsi que les opérateurs et aux programmes d'appui au développement des communes.

En dehors des dispositions de la DIEPA⁷ et de l'instauration de la taxe d'assainissement au sein de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) en 1985⁸, ce n'est qu'en 1996 qu'une stratégie nationale en matière d'assainissement a été adoptée. Elle prend en compte les déchets solides

municipaux, les déchets industriels, hospitaliers et toxiques, les eaux usées et excréta.

Le programme d'assainissement collectif de la ville de Ouagadougou s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre du plan stratégique d'assainissement de Ouagadougou (PSAO) dont la préparation a démarré en 1990 avec l'assistance financière du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'appui technique du Groupe régional de l'eau et de l'assainissement (GREA) en Afrique de l'Ouest.

2.1 Plan stratégique d'assainissement de Ouagadougou

En 1996, au démarrage du programme, les 800 000 habitants de Ouagadougou utilisaient principalement des latrines traditionnelles (75 %), alors que les autres avaient accès à des latrines à fosses étanches (18 %) ou à des fosses septiques (5 %). La plupart des écoles n'avaient pas d'installations sanitaires adéquates.

Les égouts et les eaux usées provenant du marché central, des principaux hôtels, de l'hôpital, des brasseries du Burkina Faso, des vanneries et de l'abattoir étaient évacués sans traitement dans les environs. Les quantités de déchets évacués ont atteint plus de 20 000 m³/an pour les matières de vidanges et plus de 600 000 m³/an pour les déchets industriels.

La ville de Ouagadougou a connu des carences en eau, mais la quantité d'eau consommée ainsi que la quantité d'eaux usées s'est accrue de manière substantielle, notamment avec l'ouverture du nouveau barrage de ZIGA. Cet accroissement, lié à une forte hausse de la population chaque année, menace à terme la pérennité de la nappe phréatique. Pour pallier ce risque, le PSAO envisageait dès

la conception du nouveau barrage, d'une part, de desservir l'ensemble de l'agglomération de Ouagadougou par un système collectif d'assainissement autonome et, d'autre part, de limiter l'assainissement collectif à un périmètre restreint du centre ville ainsi qu'aux plus importants pollueurs en préconisant une opération par lagunage.

Ce dernier volet a fait l'objet d'une première étude de faisabilité technico-économique et environnementale réalisée en 1995 sur financement de l'Agence Française de Développement (AFD). Des études techniques addition-

⁷ Entre 1995 et 1998, la coopération française a conduit un programme de recherche intitulé « eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et les petits centres ». Lors du séminaire final de ce programme à Ouagadougou, l'insuffisance des actions et des retombées dans le domaine de l'assainissement a été soulignée. Ce constat est récurrent dans tout programme qui traite en même temps des thèmes de l'eau et de l'assainissement, comme l'avait déjà révélé la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA) 1981-1990, conduite sur ces mêmes sujets.

⁸ Selon une démarche semblable au principe pollueur payeur, le Burkina Faso a instauré, depuis 1985, une redevance sur la vente de l'eau dédiée à l'assainissement. Elle a généré une source financière stable et pérenne qui a permis à l'ONEA de concevoir et conduire sa première expérience de plan stratégique d'assainissement à Ouagadougou (le PSAO), à partir de 1990. En 2005, le montant facturé s'élève à 0,924 M. euros contre 0,709 M. euros en 2002.

nelles, complétées en 1996 par une étude d'impact sur l'environnement, ont permis d'examiner de nombreuses variantes du système d'assainissement collectif dont la plus intéressante du point de vue technique et financier a fait l'objet, en 1997, d'une ultime étude de validation.

Cette étude a permis d'arrêter les caractéristiques du projet sur la base desquelles ont pu être réalisées, de mai à octobre 2000, les études détaillées⁹ confiées à un bureau d'études, sur financement de l'AFD (reliquat d'un projet antérieur).

2.2 Cadre institutionnel

Le projet bénéficie d'un contexte législatif et réglementaire favorable, caractérisé par l'existence des principaux textes suivants :

- le décret n° 97-110/PRES du 17 mars 1997 portant promulgation de la loi n° 005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant code de l'environnement fixant les principes fondamentaux de gestion et de protection de l'environnement contre toutes les formes de dégradation et ce, afin de valoriser les ressources naturelles, de lutter contre les différentes pollutions et nuisances et d'améliorer les conditions de vie des populations dans le respect de l'équilibre du milieu ambiant ;
- le décret d'application n° 98/323/PRES/PM/MEE du 28 juillet 1998 portant réglementation de la collecte, du stocka-

ge, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets urbains ;

- le décret d'application n° 98/322/PRES/PM/MEE du 28 juillet 1998 portant réglementation des conditions d'ouverture et de fonctionnement des établissements dangereux, insalubres et incommodes ;
- le décret d'application n° 2001/185/PRS/PM/MEE du 7 mai 2001 portant réglementation sur la fixation des rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol¹⁰ ;
- l'avant-projet 2001/MEE/MCPEA/MMCE fixant les modalités d'inspection et de surveillance des établissements dangereux, insalubres et incommodes.

2.3 Missions et statut de l'ONEA

Créé par ordonnance n° 77/066/PRES du 26 Avril 1997 comme établissement public à caractère industriel et commercial en remplacement de la Société nationale de l'eau (SNE), l'ONEA a été transformé en Société d'Etat, conformément au décret n° 94-391/PRES/MICM du 2 novembre 1994.

Ce statut lui permet d'être soumis aux mêmes dispositions que les sociétés commerciales et de bénéficier d'une plus large autonomie.

Les missions de l'ONEA sont :

- la création, la gestion et la protection des installations de captage, d'adduction, de traitement et de distribution d'eau potable pour les besoins urbains et industriels ;
- la création, la promotion de la création et l'amélioration ainsi que la gestion des installations d'assainissement collectif industriel ou autonome pour l'évacuation des eaux usées et les excréta.

⁹ Avant-projet détaillé (APD) et dossier de consultation des entreprises (DCE).

¹⁰ L'adoption de ce décret constituait l'une des conditions suspensives de présentation du dossier au Conseil de surveillance.

2.4 Evolutions liées à la décentralisation

Le processus de décentralisation au Burkina Faso est relativement récent mais a déjà fait l'objet de plusieurs réformes au cours des quinze dernières années :

1991 : Nouvelle constitution.

1993 : Adoption des lois portant sur l'organisation de l'administration du territoire, l'organisation municipale et le statut particulier des communes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, création de la Commission nationale de la décentralisation.

1995 : Organisation des premières élections municipales dans 33 communes urbaines et huit arrondissements.

1998 : Adoption de nouveaux textes d'orientation de la décentralisation.

2000 : Création d'un ministère en charge de la décentralisation, organisation des deuxièmes élections municipales dans 49 communes urbaines et huit arrondissements.

2003 : Nouvelle révision des textes, réorganisation du ministère de l'Administration territoriale, adoption des modalités de recrutement des personnels locaux afin de prendre en compte les compétences transférées.

2004 : Adoption du Code général des collectivités territoriales.

2006 : Organisation des troisièmes élections municipales dans 49 communes urbaines, huit arrondissements et 302 communes rurales.

L'assainissement fait partie de l'un des neuf domaines de compétence transférés par la loi aux collectivités locales en août 1998¹¹ : l'environnement et la gestion des ressources

naturelles. La mise en œuvre de ces importantes réformes prendra encore de nombreuses années.

Le Secrétaire permanent de l'AMBF estime que les communes sont globalement favorables au transfert des compétences et sont de plus en plus conscientes des risques sanitaires liés à l'absence d'ouvrage d'assainissement. Cependant, toutes les modalités pratiques ne sont pas encore arrêtées. Ainsi, la formalisation du transfert, entre l'Etat et les communes, des infrastructures qui relèvent de leurs compétences (réseau d'eau et d'assainissement, caniveaux), n'est pas réglée.

En outre, il n'existe pas, contrairement au Mali par exemple, d'organisme en charge de la gestion d'un fonds commun qui pourrait être alimenté par l'Etat et les partenaires extérieurs et mis à la disposition de collectivités locales pour le financement de leurs investissements et ce, à travers le circuit du Trésor public.

De plus, les municipalités ne disposent pas des capacités techniques et comptent beaucoup sur des conventions de partenariat avec l'ONEA, ce qui suppose également un renforcement des équipes de l'ONEA au niveau local, pour qu'elles soient en mesure de jouer leur rôle en matière de gestion, d'appui et de conseil.

¹¹ Les neuf domaines de compétences transférés concernent : (1) l'aménagement du territoire, le foncier et l'urbanisme, (2) l'environnement et la gestion des ressources naturelles, (3) le développement économique et la planification, (4) la santé et l'hygiène, (5) l'éducation, la formation professionnelle et l'alphabétisation, (6) la culture, les sports et les loisirs, (7) la protection civile, l'assistance et les secours, (8) l'eau et l'électricité, (9) les marchés, abattoirs et foires.

3 Pertinence du projet financé par l'AFD

Ce projet s'inscrit dans la continuité des interventions de l'AFD en faveur de l'ONEA, particulièrement du projet d'alimentation en eau potable de Ouagadougou par le barrage de ZIGA qui induit un volume beaucoup plus important d'eau usée à traiter.

Il est correctement inséré tant dans la stratégie de l'Etat, que dans celle de l'AFD, en termes d'effets environnementaux¹², économiques et sociaux¹³ figurant dans son plan d'orientation stratégique (POS), et de l'ONEA, au travers des objectifs du PSAO. Outre la préservation de la nappe phréatique, ces objectifs visaient aussi à améliorer les conditions d'hygiène et d'environnement de la ville de Ouagadougou, par le développement de l'assainissement collectif dans la partie centrale de la ville, les quartiers administratifs, universitaire et la zone industrielle de Kossodo, au nord-est de la ville, par traitement lagunaire, le reste du territoire étant couvert par l'assainissement autonome.

Ce projet répond à une des cibles de l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) qui est de réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau salubre et à des services d'assainissement de base. De plus, il devrait avoir un impact institutionnel fort. La première phase de ce développement (prévu en deux phases) fait l'objet du présent projet¹⁴.

L'épuration se fera par lagunage et permettra de traiter journalièrement environ 5 400 m³ d'effluents domestiques et industriels, ces derniers représentant les deux tiers des volumes à traiter et les trois quarts de la charge de pollution.

Il s'agit d'un procédé déjà bien rodé dont les performances, moyennant des prétraitements appropriés des eaux industrielles et une gestion rigoureuse de l'ouvrage, sont parfaitement adaptées à l'épuration collective des eaux de la ville de Ouagadougou et à la valorisation des eaux traitées.

Station de lagunage



Crédit photo : Frédéric Gorse – AFD.

¹² La collecte des eaux usées du centre ville, des gros pollueurs (hôtels, hôpital...) ainsi que de la zone industrielle de Kossodo et leur traitement par lagunage devrait améliorer la qualité de l'environnement de la ville de Ouagadougou en réduisant la pollution de l'eau et des sols et en améliorant le bien-être des populations.

¹³ S'agissant d'un projet d'assainissement, il aura un impact immédiat et positif sur l'amélioration des conditions de santé des populations concernées. Il permettra également en aval de la station d'épuration, grâce à l'utilisation des eaux résiduaires traitées, le développement d'activité de maraîchage.

¹⁴ Elle concerne essentiellement la desserte du centre ville et les gros pollueurs tels que la zone BCEAO (Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest), le marché central, l'hôpital Yalgado, les hôtels Indépendance et Silmandé et les industriels de la zone de Kossodo.

4 Instruction et exécution du projet

Le projet relatif à la convention CBF 1139 01 D a fait l'objet d'une post-évaluation conjointe avec le Centre d'études financières, économiques et bancaires (CEFEB).

4.1 Instruction

Compte tenu du contexte dans lequel a évolué le projet, à savoir la mise en œuvre du PSAO qui a démarré en 1990 et qui est décrite précédemment, l'AFD a finalisé en décembre 2000 le rapport d'évaluation qui a servi de base à la rédaction de la note de présentation du projet au Conseil sur-

veillance qui s'est tenu le 5 juillet 2001. Le 13 juillet 2001, la notification a été adressée à l'ONEA et la convention d'ouverture de crédit a été signée le 25 octobre 2001. Sept missions de supervision ont été réalisées depuis.

4.2 Exécution financière et technique du projet

4.2.1 Exécution financière

Les concours de l'AFD et de l'AID (Agence internationale pour le développement), respectivement de 7 M. euros et de 1,98 M. euros¹⁵, ont contribué *in fine*, la convention ayant fait l'objet en date du 1^{er} décembre 2004 d'un premier avenant portant sur la modification du plan de financement, à la prise en charge des investissements (travaux et équipements) à hauteur de 92,46 %¹⁶, des mesures d'accompagnement, de contrôle et de supervision pour le solde. La contribution du Burkina se chiffre à 0,496 M. euros dont 96,93 % ont été affectés aux mesures d'accompagnement, le solde ayant contribué à l'acquisition de fournitures pour l'hôpital.

Le premier décaissement est intervenu le 25 septembre 2002 soit deux ans après la décision du Comité de direction opérationnel délégué (CDOD), du fait des conditions suspensives liées au premier décaissement des fonds¹⁷.

A ce jour, le projet est décaissé à hauteur de 96,97 %. S'agissant du reliquat qui concerne les mesures d'accompagnement, un second avenant a prorogé la date de limite de versement des fonds (DLVF) au 31 décembre 2006.

Au titre des marchés, des mémoires de décaissement et du respect des dispositions générales de la convention d'ouverture de crédit, la mission n'a pas de commentaires particuliers à faire. Elle a noté la qualité du classement des dossiers tenus à l'agence. Tous les intervenants ont apprécié la rapidité des procédures de l'AFD.

¹⁵ Intervention qui a été faite dans le cadre PACVU (plan d'action pour la voirie urbaine) aux conditions suivantes : taux 0,75 %, durée 20 ans dont 5 ans de différé. Elle finance intégralement le réseau primaire du centre ville.

¹⁶ Soit 8,303 M. euros dont 33,39 % affectés aux réseaux primaires du centre ville et de la zone industrielle, 34,18 % aux réseaux secondaires, 28,18 % à la station d'épuration par lagunage et 4,25 % au matériel d'exploitation et fournitures pour l'hôpital.

¹⁷ A savoir :

- signatures du décret et de l'arrêté portant création et organisation du FONADEP, le 17 mai et le 23 juillet 2002 ;
- nomination par leurs instances respectives des membres du comité de pilotage du projet, le 8 octobre 2001.

4.2.2 Exécution technique

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre ont été respectivement assurées par l'ONEA et un bureau d'études. Les travaux de réseaux et la station d'épuration ont été effectués par deux entreprises distinctes.

Ces marchés ont fait l'objet d'appel d'offres après préqualification.

● Investissements

Les investissements¹⁸ ont été entièrement réalisés dans des conditions peu faciles¹⁹ qui ont généré quelques surcoûts pris en charge par l'ONEA qui a financé sur ses fonds propres la dotation du FONADEP, à hauteur de 0,381 M. euros. Ils sont globalement fonctionnels et la station d'épuration fonctionne dans de très bonnes conditions.

Toutefois, le taux de raccordement reste encore faible. Seulement 75 branchements, importants cependant (hôpital, BCEAO, banques, hôtels, gros commerces, Société nationale d'électricité du Burkina, grande mosquée...), étaient réalisés en date du 20 juin 2006, contre 430 ciblés à l'origine.

Ce faible taux est lié au fait que :

- les campagnes de sensibilisation du PSAO ont été peu axées sur l'assainissement collectif,
- la première campagne de branchement de l'ONEA n'a démarré qu'en septembre 2004,
- le coût du branchement reste encore élevé pour une certaine catégorie de clients,
- la réglementation en matière de raccordements qui sont désormais obligatoires n'est pas du tout appliquée, particulièrement par les administrations qui ne montrent pas l'exemple.

Pour pallier cette faiblesse, une nouvelle campagne de sensibilisation va être bientôt réalisée. A ce titre, le coût du branchement sera partiellement subventionné, à hauteur de

30 %, l'ONEA fournissant les tubes PVC, la pose et les installations intérieures restant à la charge du demandeur.

Il convient également de noter que :

- la qualité des remblais hydrauliques utilisés pour l'enrobage des conduites ne permet pas une remise à l'état durable des chaussées, d'où des réfections permanentes qui, depuis le 1^{er} juillet 2006, sont à la charge de l'ONEA. A ce titre, cette dernière a provisionné 0,053 M. euros pour les six mois à venir ;
- seule la partie supérieure des bassins de lagunage a été renforcée, ce qui se traduit par des phénomènes de cheminée qui engendreront des travaux d'entretien récurrents.

● Mesures d'accompagnement

Elles sont en cours de mise en œuvre²⁰, globalement dans de bonnes conditions si l'on ne tient pas compte du prétraitement industriel qui n'est pas totalement opérationnel, insuffisamment satisfaisant²¹ et ce, en dépit de la mission d'as-

¹⁸ A savoir :

- un réseau primaire de 9 km, 3 stations de refoulement d'une puissance totale de 55 kW,
- un réseau secondaire de 34 km permettant le branchement de 430 parcelles,
- une station d'épuration couvrant une superficie de 20 ha,
- un véhicule d'hydrocurage, un véhicule d'inspection des réseaux, du matériel destiné à la station d'épuration, du matériel de collecte et de stockage ainsi qu'un autoclave pour le traitement des déchets liquides de l'hôpital.

¹⁹ Le bureau d'études, faute de plans détaillés des réseaux existants ainsi que d'une insuffisance de sondages, a sous-estimé :

- l'encombrement de l'ancien réseau qui a conduit à installer les conduites sous la chaussée et non sous accotements,
- la profondeur des tranchées, du fait de nombreux obstacles rencontrés au niveau de l'ancien réseau, pour respecter une connexion gravitaire (3 à 6 mètres contre 1 mètre prévu initialement),
- les difficultés de compacter des terres d'origine argileuse, l'utilisation du sable qui était prévue pour la confection des remblais hydraulique ayant été rejetée au profit de la latérite, du fait de son coût prohibitif et de l'absence de financement auprès des bailleurs de fonds, les quantités prévues à l'origine étant insuffisantes.

²⁰ A savoir :

- études concernant les prétraitements industriels et création d'un fonds national de dépollution,
- mise en place d'un plan d'action environnemental, d'un suivi scientifique et technique de la station,
- formation.

²¹ A ce jour, seule la BRAKINA répond aux normes. L'abattoir frigorifique rejette encore une trop forte quantité de sang dans la station de lagunage ce qui implique encore quelques aménagements et la tannerie TAN ALIZ continue de rejeter ses déchets dans la nature.

sistance technique à l'épuration industrielle financée par le projet et conduite par le bureau d'études. A ce titre, le concours devrait bénéficier d'un nouvel avenant portant la DLVF au 30 juin 2007 pour finaliser ce volet qui est important pour la suite du projet.

- Etudes concernant les prétraitements industriels - FONADEP

A ce jour, seules les brasseries du Burkina Faso et l'abattoir frigorifique sont reliés à la station de lagunage et ce, bien que les inspecteurs aient été nommés et aient prêté serment²², qu'un laboratoire national d'analyse des eaux existe et fonctionne et que le FODEPI²³ soit, *a priori*²⁴, en droit de suspendre toute industrie ne répondant pas aux critères et normes de rejet, particulièrement la tannerie qui rejette, entre autres, dans la nature, du chrome dont l'impact sur la santé humaine et l'environnement suscite de plus en plus de polémiques dans certains pays africains (source : EIER).

- Plan d'action environnemental - Suivi scientifique et technique de la station de lagunage

L'ONEA a procédé à l'aménagement de 10 hectares sur 30 de parcelles irriguées, à partir de l'eau rejetée par la station de traitement. Ces aménagements ont été rétrocedés à la

mairie. Au cours de la mission, la société de consultant à qui a été confié la mise en œuvre du volet « plan d'action environnemental » dénommé « plan de contrôle des rejets » a dressé la liste des attributaires et ces derniers ont été informés.

Le volet « suivi scientifique et technique de la station » est en cours de démarrage.

- Formation : les différentes actions de formation sont en cours de démarrage.

Rejets de la tannerie



Crédit photo : Frédéric Gorse - AFD.

²² La direction de l'assainissement et de la prévention des pollutions et nuisances souhaite que la formation des inspecteurs par la Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) intervienne rapidement.

²³ Initialement intitulé FONADEP, ce fonds a été nommé FODEPI (fonds de dépollution industrielle) pour des raisons sémantiques. Sa création a été longue et fastidieuse, le ministère de l'Environnement et de l'Eau voulant se l'approprier, ce qui a failli remettre en cause le projet. Alors que les appels d'offres étaient déjà passés et les prestataires retenus, aucun décaissement n'était possible. Le

guide de procédure a été accepté en novembre 2003 moyennant quelques aménagements. Ce guide a le mérite d'être clair et de fixer parfaitement les règles du jeu.

²⁴ Cf. article 8.1 du guide de procédure ; le FODEPI a le droit :

- de refuser le bénéfice du concours du fonds à toute industrie ne remplissant pas les conditions d'éligibilité ;
- de suspendre toute industrie ne répondant pas aux critères et normes de rejet.

5 ONEA

L'organigramme institutionnel de l'ONEA qui est en cours de modification ainsi que la situation du personnel en date du 31 mai 2006 figurent respectivement en annexes II et III.

Tous les services disposent de manuels de procédures régulièrement actualisés.

Le fonctionnement de l'ONEA est principalement régi par :

- ses statuts ;
- le règlement du service de distribution des eaux adopté en Conseil des ministres du 17 septembre 2003 ;
- le cahier des charges relatif à la production et à la distribution d'eau brute et d'eau potable ainsi qu'à l'assainissement des centres urbains et semi-urbains²⁵ ;
- le contrat-plan²⁶ d'une période de trois ans (2004 - 2006) renouvelable passé avec l'Etat dont les performances réalisées au titre de l'exercice 2005 figurent en annexe IV.

Un contrat de service pour la gestion commerciale et le renforcement des opérations financières et comptables a été signé en mai 2001 pour cinq ans respectivement avec un spécialiste de la distribution d'eau et un cabinet de conseil. Depuis le 1^{er} janvier 2002, trois experts permanents sont responsables de la gestion des opérations commerciales, comptables et financières de l'ONEA.

Après un audit d'entrée pour valider les indicateurs de départ du contrat afin d'évaluer ensuite les performances de l'opérateur et de déterminer le paiement de *bonus* ou *malus*, le groupement s'est engagé sur la réalisation d'un certain nombre de prestations dont les effets sont mesurés au travers de 19 indicateurs du suivi qui sont audités annuellement par un auditeur technique. La mission n'a pas pu obtenir que soit élaborée une fiche commentée de l'évolution annuelle de ces indicateurs.

Les rapports trimestriels d'activité élaborés ainsi que les tableaux qui y sont joints ne sont pas d'une lecture facile et sont insuffisamment commentés. Les relations encore légèrement tendues avec le responsable du service financier n'ont pas permis d'achever le transfert de compétences, aussi le contrat de service, pour la partie financière, a été prolongé d'une année.

Fin 2005, l'ONEA comptait 86 778 abonnés actifs contre 63 749 en 2001, la ville de Ouagadougou représentant plus de 60 % des abonnés actifs. Le taux de desserte s'élève à 84 %, le rendement de réseau s'établit à 82 % contre 85 % de 2001 à 2003 et 83 % en 2004.

La consommation est passée de 26 184 000 m³ en 2001 à 33 817 240 m³ en 2005 et la longueur du réseau de 2 462,9 km à 3 396 km.

5.1 Système d'information, audit et suivi qualité

Le système d'information de l'ONEA repose actuellement sur un IBM 400 au siège (modèle 720) et cinq IBM 400 (modèle 150) répartis entre les autres centres de regroupement qui sont Bobo-Dioulasso, Koudougou, Koupela, Ouahigouya et Banfora. Ces derniers ne traitent que la gestion des abonnés.

La sécurité de ce parc informatique devra être fortement accentuée, particulièrement au siège, contre les risques d'inondations. Deux autres centres vont bientôt être informa-

²⁵ Il a fait l'objet d'un décret n° 2003-672/PRES/PM/MAHRH/MFB du 31 décembre 2003.

²⁶ Sa mise en place figurait dans les conditions particulières de la convention d'ouverture de crédit. Ce contrat-plan prévoit la relance de la gestion de l'institution ainsi que la définition d'une nouvelle politique tarifaire.

tisés, à savoir Kaya et Pô. Les liaisons entre Ouagadougou et Bobo-Dioulasso se font au moyen de lignes spécialisées. Les liaisons avec les autres centres de regroupement se font par transmission de cartouches.

A l'exception de la gestion des abonnés qui est réalisée avec le logiciel GDO qui est en voie d'amélioration (GDOR), la comptabilité, la trésorerie, la paye²⁷, la gestion des immobilisations, des achats et des stocks²⁸, le contrôle budgétaire et la comptabilité analytique sont tenus au siège sur la base du progiciel SAGE 500 qui sera certainement remplacé, à terme, par la version 1000 qui offre plus de modules dont certains sont accessibles *via* un portail WEB. A ce titre, il convient de noter que l'ONEA se dotera prochainement d'un intranet.

Au niveau du siège, seuls les ordinateurs des directions, des centres de regroupement et des agents autorisés peuvent avoir accès à la base de données de l'IBM 400 *via* le réseau SQL (*Structured Query Language*), ce qui leur per-

met d'élaborer des tableaux nécessaires au suivi des prévisions et du contrat-plan Etat. Aussi, à ce titre, il est très important que la base de données continue de faire l'objet de contrôles fréquents. Un schéma directeur informatique (SDI) est en cours d'élaboration, le dernier datant de 1992.

L'ONEA dispose d'un service d'audit interne bien organisé qui devra mettre l'accent dans son programme d'audit interne sur la sécurité des ordinateurs personnels en termes de virus, la sauvegarde des données (fréquences, armoire ignifugée, externalisation...) au niveau de l'ensemble du parc informatique, particulièrement des données de l'IBM 400 ainsi que sur la qualité de la base de données issue de ce dernier, infocentre²⁹ qui doit être un véritable outil d'aide à la décision et de *reporting*.

Elle a également mis en place un service de qualité chargé du suivi du plan d'action de l'ONEA ainsi que des indicateurs « d'efficacité » et de « processus ». La situation des indicateurs d'efficacité, au 31 décembre 2005, figure en annexe V.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 Organisation du Siège

Il ressortait du diagnostic organisationnel mené par l'ONEA en 2004 que « la gestion des ressources humaines constituait une faiblesse majeure de l'entreprise » dans la mesure où elle « consistait essentiellement en une gestion administrative du personnel ».

Après avoir identifié les forces et les faiblesses de la gestion des ressources humaines, l'ONEA a donc adopté un plan d'action, auquel a contribué activement le nouveau directeur général, M. OUIBIGA Harouna Yamba.

L'exploitation des rapports d'activité, communiqués par le directeur des ressources humaines pour les cinq dernières années, montre :

- un bon suivi statistique des effectifs,
- la mise en place progressive d'outils de gestion des ressources humaines (gestion informatique centralisée du personnel, existence et mise à jour régulière de tableaux de bord, création d'une division en charge de la gestion prévisionnelle des ressources humaines, procédure d'évaluation annuelle du personnel, analyse de l'adéquation entre les besoins des services et les ressources disponibles, prévision

²⁷ Elle est encore réalisée en doublon avec le logiciel GDO dans un souci de contrôle.

²⁸ Un choix doit être fait entre l'actuel logiciel OPTIMAINTE ou SAGE.

²⁹ Les auditeurs techniques, les commissaires aux comptes ainsi que les bailleurs de fonds reprochent depuis longtemps à l'ONEA de diffuser des informations qui diffèrent selon la source (direction de l'Exploitation, direction de la Clientèle ou direction Financière) et qui ne sont pas aisément approchables des données comptables.

des départs à la retraite, des besoins en matière d'embauche...),

- l'existence d'un programme annuel de formation³⁰, discuté et adopté par l'ensemble des directeurs, qui implique des cadres de l'ONEA en tant que formateurs et fait l'objet d'un suivi détaillé. Par ailleurs, l'entreprise dispose d'un centre de formation interne.

Comme le prévoit le plan d'action de la direction des ressources humaines (DRH), des actions devront cependant être poursuivies afin de :

- rechercher une meilleure adéquation entre les postes et les compétences,
- mettre en place une politique de rémunération et d'intéressement plus motivante,
- accompagner le processus de décentralisation et de transfert de compétences au profit des communes, en renforçant progressivement les équipes au niveau des centres auxiliaires de l'ONEA.

Sur la base des statistiques rassemblées sur la période 1999 – 2005, on constate :

- que les effectifs de l'ONEA se sont accrus de 23 % (à titre de comparaison, la production d'eau vendue s'est accrue de 37 % sur la même période), les années 2000, 2001, 2003 et 2005 se caractérisant par un nombre plus élevé d'embauches (avec respectivement 60, 27, 40 et 33 personnes recrutées) ;
 - des efforts notables en matière de recrutement de cadres, le pourcentage de cadres supérieurs passant de 7,4 % à 8,2 % de l'effectif total, celui des cadres moyens, passant de 18,1 % à 19,4 % ;
 - un personnel globalement jeune puisque près de 70 % des employés ont entre 20 et 45 ans ;
 - un effectif très majoritairement masculin, bien que le pourcentage de femmes soit passé de 10,1 % à 11,5 % ;
 - des efforts significatifs en matière de formation, puisque la société a consacré, en moyenne, l'équivalent de 7,5 % des dépenses de personnel et de 2,0 % de son chiffre d'affaires à

la formation. Les cadres sont les principaux bénéficiaires des formations externes (qui sont les plus coûteuses), alors que le personnel d'exécution est majoritairement formé dans le centre de formation de l'ONEA.

Sur la base des listes de personnel communiquées au 31 mai 2006, on note une forte concentration des postes de travail au siège (238 personnes, soit 37,5 %), à Ouagadougou (180, soit 28,3 %) et à Bobo-Dioulasso (95, soit 15 %). Les 30 autres centres occupent 122 personnes, soit 19,2 % des effectifs.

5.2.2 Organisation d'un centre de regroupement

La commune de Koudougou, troisième ville du Burkina Faso, est située à une centaine de kilomètres à l'ouest de Ouagadougou. Elle comptait 94 000 habitants en 2005, avec un taux d'accroissement démographique estimé à 2,5 % par an. Il s'agit donc d'une ville moyenne en comparaison de Ouagadougou (1,3 million d'habitants) et Bobo-Dioulasso (660 000 habitants) dont les taux d'accroissement démographique sont estimés respectivement à 4,3 % et 4,2 % par an.

La commune a le statut de collectivité locale depuis 1995 et dispose d'un budget prévisionnel de 0,412 M. euros pour 2006 contre 0,313 M. euros réalisé en 2005. L'équipe municipale a changé à l'occasion des élections d'avril 2006 et a été installée officiellement le 8 juillet 2006³¹. Le secrétaire général de la Commune nous a indiqué que 15 nouveaux villages devraient être rattachés à la commune, ce qui va étendre sa superficie et porter sa population à 150 000 habitants.

Koudougou se caractérise par un taux d'accès à l'assainissement très faible puisque seuls 4 % des ménages sont équipés d'ouvrages autonomes modernes, tels que préconisés pour la gestion des eaux usées et des excréta (latrines, puisards, fosses sceptiques). Au total, 75 % des ménages ont un

³¹ Le nouveau maire élu, M. Seydou ZAGRE, originaire de Koudougou, est directeur de Cabinet du président de l'Assemblée nationale.

accès à des latrines traditionnelles qui ne remplissent pas les normes essentielles en matière d'hygiène et 21 % ne disposent d'aucune installation. Les puisards ne sont quasiment pas utilisés sur les parcelles. Concernant les futurs projets d'assainissement autonome, une attention particulière devra être portée au niveau des revenus des populations concernées, le coût des ouvrages n'étant pas négligeable.

Les entretiens avec le chef de centre de regroupement de l'ONEA ont montré qu'un suivi régulier de l'activité était assuré au niveau local, donnant lieu à une transmission mensuelle d'informations au siège de la société. La mission a ainsi obtenu l'ensemble des données concernant l'activité du centre.

La station de traitement de Koudougou, qui a été modernisée en 2002, est approvisionnée par une canalisation de 55 km, en provenance du fleuve Mouhoun et une canalisation de 10 km, en provenance d'une retenue d'eau. Il n'y a pas de problème de ressources en eau (taux d'exploitation des ressources : environ 60 %).

Le centre emploie 27 personnes. Il compte 3 212 abonnés actifs, 105 bornes-fontaines, enregistre un taux de desserte de 85 %, a produit 1,152 million de m³ en 2005, en a vendu 930 091 m³, pour un chiffre d'affaires (CA) total de 0,540 M. euros dont 0,021 M. euros de taxes d'assainissement. Le taux de recouvrement est de 92 %.

Les principaux consommateurs sont les particuliers (44 % du volume d'eau vendu et 17 % du CA), les bornes-fontaines (35 % du volume et 19 % du CA), les administrations publiques (17 % du volume et 52 % du CA), l'industrie et le commerce (4 % du volume et 12 % du CA). La commune, qui a accumulé 0,058 M. euros d'arriérés de paiement sur ses consommations d'eau, a signé une convention avec l'ONEA pour en étaler le règlement.

Le budget du centre est excédentaire, avec des recettes prévues à hauteur de 0,762 M. euros pour 2006, 0,264 M.

euros de charges d'exploitation et 0,223 M. euros de dépenses d'investissement. Les perspectives sont plus favorables avec la reprise de l'activité d'une industrie textile FASOTEX et plus de 200 nouveaux branchements en cours (encouragés par la diminution des frais d'installation).

Koudougou fait partie des six premières communes du Burkina qui se sont investies dans l'élaboration d'un plan stratégique d'assainissement et la mission a rencontré l'équipe mixte ONEA / commune / établissement public communal pour le développement³² qui prépare le document avec l'appui d'un cabinet d'études national. Les différentes étapes comprennent :

- un diagnostic de la situation actuelle sur la base d'études socioéconomiques, physiques, environnementales, financières et institutionnelles,
- l'identification des principaux problèmes,
- la fixation des objectifs,
- l'adoption des propositions, validées à l'occasion d'ateliers organisés au niveau de la commune.

Il conviendra de mettre un accent particulier sur la sensibilisation des populations et de porter une attention particulière à l'efficacité du cabinet qui accuse un retard dans la livraison des plans d'assainissement qui lui ont été confiés pour trois autres villes (N'gourma, Ouahigouya et Banfora), plans dont la qualité reste à évaluer dans le cadre de la poursuite de nos financements.

L'équipe se compose d'un technicien du service d'assainissement de Koudougou, un ingénieur Génie civil et une sociologue de l'EPCD (établissement public de développement communal), un technicien supérieur en Génie civil et un sociologue de l'ONEA qui est également responsable du service de développement de l'assainissement et coordonnateur des PSA en cours d'élaboration dans trois autres communes

³² L'EPCD bénéficie d'un financement de la Coopération suisse et joue un rôle actif en tant que conseiller de la commune, en matière de programmation, d'animation des comités locaux de développement, de maîtrise d'ouvrage déléguée.

du Burkina Faso. Tous les participants au groupe de travail ont souligné l'intérêt de cette collaboration ONEA / commune

/ EPCD et de l'exploitation des différentes études et enquêtes menées à Koudougou.

5.3 Clientèle

5.3.1 Organisation

Elle emploie 14 personnes au siège, 70 à 80 agents à Ouagadougou et environ 40 à Bobo-Dioulasso pour assurer la relève des compteurs et la distribution des factures de 86 778 abonnés actifs.

A l'exclusion des administrations, des communes et des collectivités ainsi que des structures spécifiques qui représentent environ 10 % de la facturation d'eau et dont les délais de recouvrement sont longs, les indicateurs de recouvrement

sont proches des objectifs fixés (le taux de recouvrement global qui atteint 91 % contre un objectif de 92 %) contre 72 % en 2003 et 66,5 % en 2002. Le taux de plaintes est de 0,64 % contre un objectif de 1 %. Ces bons résultats sont liés à la bonne appropriation par l'ONEA du savoir-faire transféré dans le cadre du contrat d'assistance technique.

5.3.2 Tarification

Pour l'assainissement, les cinq tranches tarifaires appliquées depuis 1994 ont été ramenées à une tranche unique

Tableau 7. Evolution des tarifs³³

(Taris exprimés en XOF)	2001	2002	2003	2004	2005
Bornes-fontaines (BF)	186	186	188	188	188
Postes d'eau autonomes (PEA)	93	93	95	95	95
Abonnés (ménages) ³⁴					
0 à 6 m ³ / mois	176	180	188	188	188
7 à 30 m ³ / mois	375	377	393	393	393
Plus de 30 m ³ / mois	993	998	1 040	1 040	1 040
Eau brute	414	426	439	439	439
Tarif société	993	998	1 040	1 040	1 040
Redevance mensuelle par branchement	472	1 000	1 000	1 000	1 000

pour toutes les catégories de consommateur, soit 21 XOF par mètre cube d'eau consommée.

A ce titre, un appel d'offres international a été lancé auprès de cinq cabinets. Cette étude devrait être disponible fin 2006.

L'ONEA souhaite faire évoluer sa tarification et instaurer une surtaxe différentielle respectivement prélevée sur les consommations d'eau des usagers domestiques et industriels, qu'ils soient raccordés ou non au réseau d'assainissement et ce, pour, d'une part, financer son évolution en termes de ressources en eau et assainissement et, d'autre part, pouvoir assurer la meilleure compatibilité sociale.

³³ Au niveau de la tarification, la politique tarifaire adoptée par le Conseil des ministres du 9 janvier 2002 continue d'être appliquée suite à l'arrêté n° 02-086/MCPEA/MAHRH du 04 octobre 2002.

³⁴ En 2000 et 2001, les tranches étaient réparties de la façon suivante :
 - de 0 à 10 m³,
 - de 11 à 25 m³,
 - plus de 25 m³.

Il pourrait être envisagé, courant 2007, que la division Evaluation des entreprises de l'AFD réalise un diagnostic de l'ONEA, dès lors que les états financiers de l'année 2006

seront disponibles et ce, dans le cadre de l'élaboration des nouveaux tarifs.

5.4 Finances

5.4.1 Organisation

L'informatique et les achats ne sont plus sous la responsabilité de la direction financière³⁵. Deux services, composés chacun de deux sections, ont respectivement en charge :

- le service financier (comptabilité générale et analytique - trésorerie) ;
- le service budget et contrôle de gestion. La section contrôle de gestion est nommée section planification à l'issue du conseil d'administration du 23 décembre 2005.

L'élaboration du budget repose sur une procédure stricte. Sur la base d'une lettre de cadrage, le budget est élaboré selon la méthode « budget base zéro » (BBZ) à partir des centres de regroupement pour être finalisé par la direction. Les procédures et paramétrages liés à la mise en place de la comptabilité analytique et du contrôle budgétaire sont en cours de finalisation.

A l'exception des dépenses d'exploitation qui, augmentant plus vite que les produits d'exploitation, ne permettent toujours pas à l'ONEA d'atteindre l'objectif fixé, les objectifs des indicateurs de rentabilité des immobilisations et de ratio d'endettement du contrat de performance sont respectés, bien que l'on constate une dégradation par rapport à l'année 2004.

5.4.2 Réserves

Sur la période 2001 à 2005, les comptes de l'ONEA ont été contrôlés par des cabinets d'audit. Ils ont été certifiés avec réserves sur toute la période retenue.

Les réserves exprimées portent toujours sur le système de contrôle interne des immobilisations, jugé défaillant. En effet, les services comptables de l'ONEA ne collectent pas toutes les informations nécessaires au traitement adéquat des immobilisations en cours. Elles ne sont donc pas inscrites en immobilisations et ne font pas l'objet d'amortissements ou de cessions, faussant ainsi la valeur du patrimoine de l'ONEA ainsi que le calcul de la CAF (capacité d'autofinancement)³⁶. Des réserves sont en outre exprimées sur les inventaires physiques des stocks, les écarts par rapport aux fiches de stocks ne faisant pas l'objet d'explications, et sur le suivi des fournitures non stockables.

³⁵ Ils sont provisoirement rattachés à la direction générale en attendant que deux nouvelles directions soient créées.

³⁶ Un appel d'offres a été lancé pour effectuer l'inventaire exhaustif des immobilisations.

5.5 Assainissement

5.5.1 Organisation

La direction de l'assainissement, créée en 1996, emploie actuellement 20 personnes dont quatre à Bobo-Dioulasso. En 2001, elle employait 13 agents.

Elle comprend quatre services, à savoir :

- développement de l'assainissement ;
- exploitation assainissement collectif ;
- assainissement autonome ;
- assainissement Bobo-Dioulasso.

Elle dépend des autres directions pour assurer la gestion du personnel, de l'information, des abonnés...

5.6 Projections financières de l'ONEA

L'ONEA dispose d'un modèle de projections financières qui a été développé par un cabinet d'audit et qui est validé annuellement par un auditeur technique³⁷. Ce modèle pourrait être amélioré en affichant un compte d'exploitation ainsi qu'un tableau de financement hiérarchisé prévisionnels. Le modèle de projections financières, couvrant la période 2005-2015, se base sur les capacités de production de l'ONEA, les prévisions de demande d'eau potable et d'investissements nécessaires.

Les principales hypothèses, retenues par le modèle de projections validé par l'auditeur technique sur la base des comptes ONEA 2005 sont les suivantes :

5.5.2 Evolution de l'exploitation

Le tableau de suivi de l'exploitation de la direction de l'assainissement entre 2003 et 2005 figure en annexe VII. Les données sont issues des rapports de suivi du budget d'exploitation qui ne prend en compte que les charges directement imputables à cette direction. Le chiffre d'affaires est repris des rapports d'activité qui appellent les commentaires suivants :

- en 2005, l'assainissement autonome et collectif représente respectivement moins de 20 % des charges globales d'exploitation de l'ONEA et un peu plus de 4 % des produits globaux d'exploitation de cette dernière ;
- entre 2003 et 2005, le poste « subventions versées » représente en moyenne plus de 70 % des charges d'exploitation de la direction de l'assainissement ;
- les produits d'exploitation perçus ne permettent pas encore de couvrir les charges d'exploitation ;
- entre 2004 et 2005, les produits d'exploitation liés à l'assainissement collectif représentent 5 % des produits d'exploitation.

- ventes d'eau potable : elles passent de 48,15 M. m³ en 2003 à 74,37 M. m³ en 2014, soit une augmentation de plus de 54 % des ventes d'eau potable ;
- nouveaux branchements : le modèle prévoit de réaliser 101 011 nouveaux branchements entre 2005 et 2015 dont 50 000 dans le cadre du projet ZIGA ;
- tarifs de l'eau potable : le modèle prévoit, à compter de 2007, une augmentation annuelle de 2 % de tous les tarifs jusqu'en 2015 ;

³⁷ Un audit plus fréquent serait souhaitable et ce, afin de minimiser les écarts constatés entre les projections et les réalisations et, partant, d'améliorer la fiabilité des projections issues du modèle.

- tarifs de l'assainissement collectif : le modèle prévoit que le tarif de l'assainissement collectif reste à 21 XOF par m3 d'eau potable vendu ;
- taux de rendement global du réseau (production et distribution) stable, à 82 % entre 2007 et 2015 contre 81 % en 2006 ;
- taux de recouvrement des créances clients particuliers : 95 % sur toute la période ;
- investissement pour la période 2006-2015 : mis à part le projet ZIGA qui représente un solde de 5,572 M. euros,

l'ONEA a intégré dans ses projections financières 11,233 M. euros d'investissements nouveaux ;

- inflation : inflation domestique de 3 % par an et inflation internationale de 2,4 % par an.

La synthèse des résultats qui figure en annexe VIII montre que l'ONEA peut mener à terme les objectifs qu'elle s'est fixés.

6. Conclusions et recommandations

Le projet est pertinent en termes de choix techniques, même si, à ce jour, le taux de raccordement reste faible. Il est efficace dans son ensemble, à l'exclusion du volet prétraitements de la zone industrielle et a été mené de façon efficiente en dépit de légers dépassements en termes de coûts

et de délais, le réseau existant, avant la mise en œuvre du projet, ayant été mal appréhendé.

Il est répliquable au niveau de la phase II, sous réserve de quelques recommandations qu'il conviendra de valider.

6.1 ONEA

L'ONEA est une société présentant une structure financière saine qu'il convient de surveiller, ses missions allant s'accroître dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation, d'où la nécessité, en l'absence d'un service de contrôle de gestion qui a été supprimé, d'une part, de finaliser les procédures de comptabilité analytiques et budgétaires et, d'autre part, de mettre en œuvre le SDI.

Elle a su, dans un environnement difficile, se doter d'une culture d'entreprise privée, de capacités managériales et techniques avérées ainsi que d'outils de suivi et de prospective pour atteindre les objectifs fixés, mener à bien les missions et projets qui lui sont confiés et qu'assurer sa pérennité.

6.2 Impacts

L'analyse et la quantification des impacts ne seront possibles que lorsque les composantes du « plan d'action environnemental et suivi scientifique et technique de la station » seront mises en œuvre.

Par ailleurs, la qualité des eaux de la nappe phréatique pourrait faire l'objet d'un suivi piézométrique.

6.3 Réseaux - Station de lagunage - Raccordements

Concernant le réseau, il conviendrait, avant le démarrage de la phase II du projet, de porter une plus grande attention au niveau du réseau existant qui a nécessité, en phase I, de creuser des tranchées plus profondes que prévues sous les chaussées⁽³⁸⁾ et, partant, des problèmes au niveau de l'enrobage des canalisations posées ainsi que sur la qualité des remblais des tranchées sous chaussées réalisés, faute de financements disponibles auprès des bailleurs, avec de la latérite, conforme au CCTP (Cahier des clauses techniques

particulières) mais qui nécessite un délai de compactage beaucoup plus long impliquant une réfection récurrente des chaussées.

³⁸ Notamment, au niveau des investigations topographiques du réseau existant et ce, avant le lancement des appels d'offres, dans la mesure où les conduites devant être positionnées sous la chaussée et non sous les accotements, nécessitent une plus grande quantité de sable d'enrobage.

Dans le cas où l'utilisation de la latérite serait reconduite en lieu et place de remblais hydraulique (sable) ou de fonçage horizontal, il pourrait être étudié de stabiliser les terrains à la chaux³⁹, de poser un filtre géotextile⁴⁰..., ce qui limiterait les écoulements d'eau provenant des caniveaux, des fosses septiques, de la nappe phréatique ou de la structure même du terrain et permettrait ainsi de maintenir le compactage des éléments fins. Il a été recommandé que les marchés liés à la réfection de la voirie fassent l'objet d'appels d'offre distincts.

S'agissant de la station de lagunage, afin d'éviter que le perré qui protège du battillage ne glisse et que des phénomènes de cheminée ne se reproduisent, il pourrait aussi être envisagé de bétonner intégralement les bassins de lagunage et de maturation.

Concernant les quantités de boues à traiter⁴¹, la direction de l'assainissement et de la prévention des pollutions et nuisances parle d'environ 1 000 m³ de boues à traiter au quotidien, d'où la nécessité d'aménager les quatre sites d'enfouissement qui ont été retenus et de prévoir des digesteurs.

Lits de séchage de boues



Crédit photo : Frédéric Gorse – AFD.

L'amélioration du taux de branchement repose,

- d'une part, sur une plus grande sensibilisation des futurs raccordés *via* les médias et ce, en partenariat avec les autres bailleurs ainsi que les autorités qui devraient de leur côté montrer plus l'exemple et,
- d'autre part, sur un mixage entre subventions, mesures de coercition et tarifs au niveau de la surtaxe d'assainissement qui pourrait être majorée pour les clients non encore raccordés au réseau.

La liste des clients raccordés au réseau figure en annexe IX. Si ce faible taux peut sembler, *a priori*, un handicap pour présenter la phase II du projet au Conseil de surveillance, il peut aussi, *a contrario*, être l'opportunité d'impliquer plus fortement les autorités dans le contrôle de l'application du cadre institutionnel mis en place afin d'améliorer le taux de raccordement.

³⁹ Tout en s'assurant que les terrains adjacents ne risquent pas de s'effondrer, phénomène dit de régression interne.

⁴⁰ Désigne un géotextile utilisé comme filtre ou séparateur dans les systèmes de drainage souterrains. Le géotextile est installé autour des tuyaux de drainage ou autour du gravier mis dans le drain. Il permet à l'eau de s'écouler librement du sol au drain, et empêche les particules de terre de pénétrer à l'intérieur du système de drainage. Ces géotextiles sont aussi utilisés comme revêtements extérieurs dans les composites de drainage préfabriqués et possèdent la même fonction que le média filtrant.

⁴¹ Rappelons que la station de lagunage a été conçue pour traiter tous les jours 40 m³ de boues provenant du lagunage et d'une partie des boues de vidange de la ville qui seront destinées aux maraîchers installés en amont de la station.

6.4 Mesures d'accompagnement

6.4.1 FONADEP - Zone industrielle

Une plus grande utilisation de la presse et de la télévision pourrait être envisagée ainsi qu'une publication officielle et régulière des résultats des contrôles effectués au niveau de la zone industrielle. En outre, des actions concertées des bailleurs impliqués dans les financements de l'ONEA auprès des autorités pourraient, peut-être, permettre de faire avancer l'évolution des prétraitements industriels.

Actuellement, la dotation du fonds n'a pas été entamée, le dossier des brasseries du Burkina Faso ayant été jugé irrecevable, les procédures d'appel d'offres n'ayant pas été respectées et cette dernière ayant utilisé ses propres prestataires pour réaliser les ouvrages. Il conviendrait de présenter la phase II du projet au conseil de surveillance en ayant finalisé ce volet, quitte à subventionner plus largement⁴² les travaux proposés dans les études menées par un bureau d'études à défaut d'appliquer la loi ainsi que les droits dont dispose le FODEPI.

6.5 Cadre institutionnel

Si les normes de contrôles en matière de rejets et de pollution, qui sont, par ailleurs, en cours d'aménagement pour mieux prendre en compte les réalités du terrain, existent, il est préjudiciable qu'elles ne soient pas appliquées.

A terme, cette situation pourrait affecter l'image de ce projet qui est un référent en Afrique de l'Ouest, retarder la mise en œuvre de la phase II ainsi que des futurs projets d'assainissement qui seront présentés à notre Conseil de surveillance.

La mission s'interroge sur la nécessité d'engager financièrement les futurs clients, particulièrement ceux relevant du

6.4.2 Plan d'action environnemental - Suivi scientifique et technique de la station

La mission a insisté pour que :

- la nature juridique du titre de jouissance de la parcelle qui sera remis aux attributaires par la mairie qui en est propriétaire soit clarifiée,
- les règles concernant le mode de calcul des redevances à payer en compensation ainsi que d'éventuelles autres formes d'impôts⁴³, la collecte de ces dernières (association, mairie...), la responsabilité des intervenants en termes de contrôle des rejets ainsi qu'en cas de risques sanitaires... soient clairement édictées,
- l'EIER-ETSHER s'implique dans la mise en œuvre du volet suivi scientifique et technique de la station dont un institut de recherche a la charge.

En phase II, il serait souhaitable, si cela s'avère possible, que l'ONEA ne soit pas aussi fortement impliquée dans les futures mesures d'accompagnement, nécessaires mais lourdes à gérer.

secteur public dont les arriérés sont importants⁴⁴, en envisageant que les frais de raccordement soient inscrits au budget de l'Etat et que les arriérés vis-à-vis de l'ONEA soient régulés.

⁴² Actuellement, le FODEPI peut subventionner l'investissement jusqu'à 33 % du montant hors taxes.

⁴³ Non prévu initialement dans le projet, mais considérés comme normaux et obligatoires par le maire.

⁴⁴ Cf. contrat de performance - Indicateur n° 19 - Clientèle - Délai de recouvrement des structures spécifiques.

Aussi, avant de procéder au premier décaissement de la phase II, la mise en place de clauses suspensives de décaissement pourrait être étudiée si cela est juridiquement et valablement possible, au titre, d'une part, de l'engagement finan-

cier des futurs raccordés et, d'autre part, du prétraitement de la tannerie et de l'atteinte d'un certain niveau de taux de branchement au niveau de la phase I.

ANNEXES

- Annexe 1.** Programme d'investissement et mesures d'accompagnement.
- Annexe 2.** Organigramme de l'ONEA.
- Annexe 3.** Répartition des effectifs de l'ONEA au 31 mai 2006 par direction et par centre.
- Annexe 4.** Réalisation du contrat de performance en 2005.
- Annexe 5.** Indicateurs d'efficacité - Décembre 2005 - ONEA.
- Annexe 6.** Evolution du nombre de stages et du coût de la formation à l'ONEA entre 2001 et 2005.
- Annexe 7.** Evolution de l'exploitation ONEA - Direction de l'assainissement.
- Annexe 8.** Projections financières ONEA de 2006 à 2015.
- Annexe 9.** Etat des travaux de raccordement à la date du 20 juin 2006.

Annexe 1. Programme d'investissement et mesures d'accompagnement

1. Le programme d'investissement

Le projet¹ concerne donc essentiellement la desserte du centre ville et les gros pollueurs tels que la zone BCEAO (Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest), le marché

central, l'hôpital Yalgado, les hôtels Indépendance et Silmandé et les industriels de la zone de Kossodo. Les composantes du projet figurent ci-après.

1.1 Réseau secondaire (lot 1)

Le réseau secondaire correspondant à la desserte ci-dessus comporte la réalisation d'environ 34 km de canalisations. Il intègre, après réhabilitation, le réseau existant du grand marché (550 m) et celui de la BCEAO (1 km).

Les travaux de branchement concernent 430 parcelles du centre ville, les hôtels Indépendance et Silmandé, les indus-

triels de la zone Kossodo (11 établissements) et l'hôpital Yalgado. L'ensemble des travaux de réhabilitation et de création d'un nouveau réseau de collecte interne des eaux usées de l'hôpital Yalgado est totalement pris en charge dans ce lot (soit environ 3,3 km de canalisations secondaires).

1.2 Réseau primaire (lot 2)

Sur une distance d'environ 7 km, le réseau primaire amène toutes les eaux collectées jusqu'à la zone industrielle de Kossodo par l'intermédiaire de trois stations de refoulement d'une puissance totale installée de 55 kW permettant un relèvement des eaux d'environ 25 m au total (lot 2.1).

Le réseau empruntera l'avenue Oubritenga jusqu'au carrefour de la route de Fada, passera à l'aval du troisième barrage et longera ensuite la route de Kaya. Le dernier tronçon (2 km) refoule les eaux usées de l'entrée de la zone industrielle (station de pompage SP5) jusqu'à la station d'épuration.

1.3 Station d'épuration (lot 3)

Le processus d'épuration par lagunage naturel avec un bassin anaérobie en tête a été retenu. La station sera réalisée dans la zone de Kossodo, située à la périphérie nord-est de

la ville, à proximité de la zone industrielle desservie par la route de Kaya. La station d'épuration couvre une superficie de 20 ha dont 13 ha aménagés en première phase.

1.4 Matériel d'exploitation (lot 4)

Il comprend un véhicule d'hydrocurage, un véhicule d'inspection des réseaux, du matériel destiné à la station d'épuration ainsi que du matériel de collecte, de stockage et un auto-

clave de 100 litres pour le traitement des déchets liquides de l'hôpital.

¹ Source : Note au conseil de surveillance du 5 juillet 2001.

2. Les mesures d'accompagnement

2.1 Les prétraitements industriels

Le projet prévoit que des prétraitements industriels devront être effectués par un certain nombre d'établissements à l'origine de pollutions spécifiques en tenant compte du fait que, si la station de lagunage peut accepter toute la charge biologique, elle ne peut supporter ni produits toxiques ni matériaux solides, sous peine de dysfonctionnements graves.

Les établissements concernés sont actuellement l'abattoir frigorifique, les brasseries du Burkina Faso, la nouvelle tannerie et la tannerie Tan Aliz².

Une étude spécifique aux prétraitements industriels a permis d'évaluer avec précision les flux de pollution actuels et futurs rejetés par les plus gros consommateurs / pollueurs et de déterminer des modalités particulières de prétraitements à adopter par les établissements concernés pour se conformer aux normes de rejet de leurs eaux usées dans le réseau et respecter la convention qui les liera à l'ONEA et au ministère (convention spéciale de déversement d'eau résiduaires industrielles).

2.2 Le Fonds national de dépollution

La mission principale du Fonds national de dépollution (FONADEP) est d'apporter une aide aux industries dans le cadre de la mise en œuvre des systèmes de prétraitement des eaux usées et d'accompagner ainsi la mise en place du cadre législatif et réglementaire sur les normes de rejets dans le réseau d'assainissement.

Cet instrument incitatif se justifie par les coûts élevés des investissements à réaliser pour le prétraitement des eaux usées des industries qui seront raccordées aux réseaux d'assainissement collectif de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Au-delà de ces investissements, le domaine couvert par le Fonds concerne l'acquisition de nouvelles technologies permettant de réduire la pollution rejetée et l'assistance technique aux industriels.

Le principe de la création d'un fonds d'intervention pour l'environnement est prévu dans le cadre de la loi du 30 janvier

1997 portant code de l'environnement au Burkina Faso. Sur le plan juridique, le FONADEP constituera un guichet du Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE). Afin d'en améliorer l'efficacité et d'éviter la duplication des structures d'intervention, le FONADEP sera logé à l'ONEA et géré par elle.

Le FONADEP sera doté d'un comité technique chargé d'évaluer les dossiers soumis au financement du fonds composé de représentants du ministère de l'Environnement et de l'Eau, de l'ONEA, du ministère de l'Industrie, du Groupement des industriels, des Communes et des Associations de défense de l'en-

² Pratiquement, les rejets des autres établissements de la zone industrielle ne présentent pas un danger immédiat pour l'environnement mais, à long terme, les risques de pollution de la nappe phréatique sont réels malgré la relative imperméabilité des sols. Une vigilance s'impose au niveau de quelques établissements qui devront être sensibilisés au risque de pollution des sols provoqués par leurs rejets et appuyés pour la mise en place de dispositifs de collecte et de stockage des produits résultant du nettoyage par ces solvants.

vironnement. La tutelle sera assurée par le ministère de l'Environnement et de l'Eau.

Le FONADEP aura plusieurs fonctionnalités :

- la subvention d'une partie des investissements à réaliser par les industriels ;
- la garantie par dépôt de garantie des prêts accordés aux industriels par les institutions bancaires ;
- la bonification des taux d'intérêts à verser par l'entreprise emprunteuse, éventuellement.

Les ressources du Fonds proviendront :

- de la dotation initiale des bailleurs de fonds. Il est prévu dans le cadre de la subvention accordée à l'ONEA par l'AFD une contribution de 0,534 M. euro destinée uniquement aux industriels de Ouagadougou. D'autres bailleurs, comme la Coopération hollandaise pourraient intervenir (Fonds ORET) en appui aux industriels de Bobo-Dioulasso ;
- des intérêts des dépôts à terme et sur la trésorerie, négociés auprès des institutions bancaires ;
- de la surtaxe d'assainissement prélevée sur les consommations d'eau des usagers, domestiques et industriels, raccordés au réseau d'assainissement.

2.3 Le plan d'action environnemental

Un « plan de réduction des impacts environnementaux négatifs et de renforcement des impacts positifs du projet d'assainissement collectif de Ouagadougou » a été réalisé en 1996. Il a été complété, suite à la mission d'évaluation, par un plan de contrôle de l'utilisation des rejets en aval de la station de lagunage.

La conception de la conduite d'évacuation des eaux résiduaires traitées a été envisagée dans la perspective de la

Les principes suivants ont été retenus pour la couverture des investissements des industriels :

- une subvention du FONADEP comprise entre 20 % et 30 % des coûts d'investissement hors taxes ;
- un autofinancement de 30 % au minimum ;
- des emprunts souscrits auprès des banques, garantis par le FONADEP (30 à 40 % du montant du prêt) et éventuellement bonifiés par lui.

Au cours de la première année, le Fonds interviendra uniquement pour les investissements des industriels de Ouagadougou (estimés à 0,816 M. euro) et les deux années suivantes pour ceux de Bobo-Dioulasso (1,303 M. euros).

La contribution de l'AFD à la dotation initiale du fonds, à hauteur de 0,534 M. euro permettra d'appuyer les trois industriels de Ouagadougou raccordés au réseau dans le cadre du projet, en prenant en compte les hypothèses les plus défavorables: subvention de 30 %, autofinancement de 30 %, dépôt de garantie de 40 %. Par la suite, de nouveaux industriels pourront bénéficier du FONADEP, dans les conditions définies par décret. Les simulations effectuées conduisent à une surtaxe maximale de 30 XOF / m³ (0,0457 euro).

valorisation agricole de ces eaux et la station de lagunage dimensionnée sur la base d'objectifs de qualité des eaux en sortie de station permettant cet usage.

Le dysfonctionnement du traitement biologique pourrait engendrer un risque sanitaire pour les usagers des eaux résiduaires traitées. De plus, l'utilisation de cette eau pour des activités domestiques ou pour l'abreuvement des animaux devra être proscrite.

Un plan d'action spécifique est donc prévu dans le cadre du projet afin de réduire l'exposition humaine aux risques présentés par les eaux résiduaires traitées, en informant les populations sur ces risques et en les formant à des pratiques agricoles correctes tout en permettant la mise en place d'un suivi médical.

Il comprend les axes suivants :

- une procédure de bornage, morcellement, réquisition et attribution des parcelles, destinée à garantir une occupation raisonnée du sol dans le périmètre du rejet ;
- un aménagement de la zone identifiée: contrôle de l'accès et de l'utilisation de l'eau, réalisation d'équipements (bornes-

fontaines, abreuvoirs, latrines, amélioration de l'infrastructure sanitaire... ;

- l'information et prévention des riverains et des maraîchers ;
- l'organisation de la gestion et l'exploitation des eaux résiduaires traitées, regroupant l'ensemble des exploitants à qui ont été attribués des parcelles ;
- le suivi sanitaire de la qualité des eaux traitées ainsi que des exploitants et leurs familles.

Ces différentes actions impliqueront l'ONEA, la municipalité et les ministères concernés. Des ONG spécialisées seront mobilisées pour l'animation et les campagnes d'information.

2.4 Suivi scientifique et technique de la station de lagunage

Peu de stations de lagunage ont été réalisées en milieu sahélien à cette échelle et dans ces conditions (part importante d'effluents industriels). La station bénéficiera à ce titre d'un suivi scientifique et technique rapproché. L'objectif de ce suivi est de permettre l'optimisation du fonctionnement des bassins de lagunage (détermination des charges hydrauliques et polluantes optimales, amélioration de leur hydrodynamisme) et des lits de séchage des boues. En outre, il permettra de mieux comprendre la réponse réelle de cette technologie dans le contexte décrit et la diffusion de l'information aux professionnels du secteur. Un appui d'une durée d'un an à partir de la mise en exploitation de la station, sera apporté par une équipe dotée d'une double compétence :

- l'Ecole inter-Etats d'ingénieurs en Equipement rural (EIER), établissement d'enseignement supérieur créé en 1968 par 14 Etats d'Afrique francophone dont le laboratoire de recherche travaille depuis de longues années sur le lagunage, notamment à partir d'expérimentations menées sur la station pilote de l'école. A cet effet, un ingénieur senior sera mobilisé pendant 2 mois et un ingénieur junior pendant 6 mois ;
- un expert / consultant ayant une bonne expérience en exploitation de ce type de station, plus spécifiquement chargé de l'assistance technique à l'exploitation.

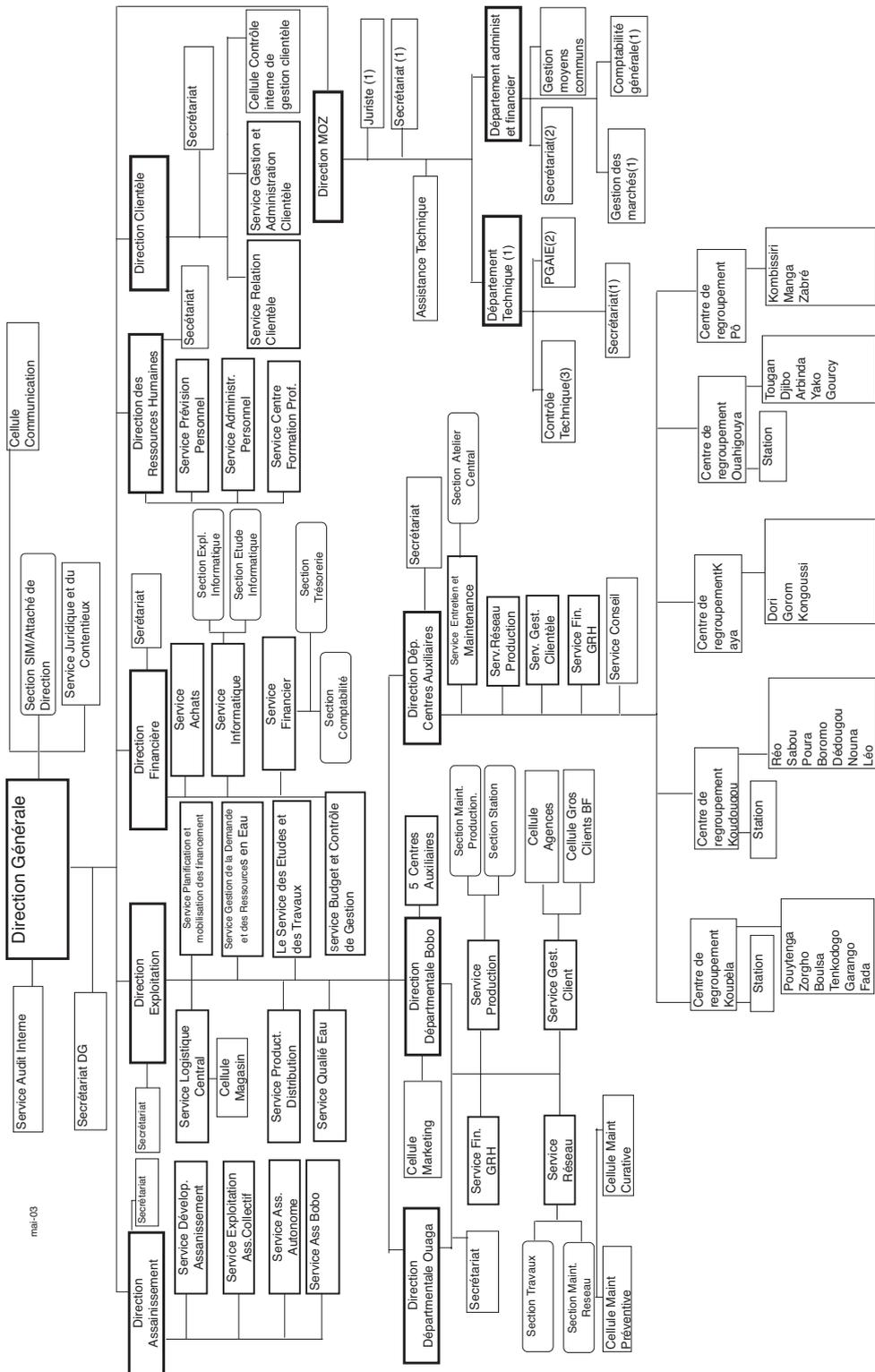
2.5 Les actions de formation

L'importance de ce volet se justifie par le manque d'expérience des acteurs concernés par l'assainissement collectif, notamment dans sa composante d'eaux usées industrielles. Les formations concerneront différents types d'agents et porteront sur les thèmes suivants :

- le contrôle des rejets : ONEA, agents assermentés, direction générale de la préservation de l'environnement (environ 15 personnes) ;
- l'appui-conseil en matière de technologies propres, techniques de traitement des effluents industriels... : ONEA (formateurs du centre de formation de l'ONEA), direction générale de la préservation de l'environnement (environ dix personnes) ;
- le suivi - exploitation de la station : ONEA (environ cinq personnes) ;
- la réalisation des branchements privés / reconversion des petits artisans ;
- le laboratoire d'analyse de l'ONEA : ONEA (cette formation est financée par Danida et concerne environ cinq personnes).

Les formations groupées seront organisées à Ouagadougou, en partenariat avec l'EIER et le Centre de formation de l'ONEA.

Annexe 2. Organigramme de l'ONEA



Annexe 3. Répartition des effectifs de l'ONEA au 31 mai 2006 par direction et par centre

	TOTAL	Siège	Ouaga	Bobo	Autres centres
Direction Générale	21	21			
Direction Financière	37	37			
Direction des Ressources humaines	27	27			
Direction de l'Exploitation	52	52			
Direction de la Clientèle	14	14			
Direction de l'Assainissement	19	15		4	
Direction de la Maîtrise d'Ouvrage de Ziga	19	0	19		
Direction du Département de Ouagadougou	178	17	161		
Direction du Département de Bobo-Dioulasso	108	17		91	
Direction du Département des Centres auxiliaires	160	38			122
T O T A L (au 31 mai 2006)	635	238	180	95	122
<i>Répartition en pourcentage</i>	100,0 %	37,5 %	28,3 %	15,0 %	19,2 %
<i>PM : volume d'eau vendue en 2004 (millions de m³)</i>	31		18	8	5
			58,1 %	25,8 %	16,1 %

Annexe 4. Réalisation du contrat de performance en 2005

1 Ressources humaines

Indicateur n° 23 :

Ratio du personnel d'approvisionnement en eau potable (AEP) (branchements) = Nombre d'agents affectés à l'eau / 1 000 branchements.

Total ONEA = 7 pour un objectif de 6,5 ;

Département de Ouagadougou = 4 pour un objectif de 4 ;

Département de Bobo-Dioulasso = 5 pour un objectif de 7 ;

Département des Centres auxiliaires = 15 pour un objectif de 14.

Au 31 décembre 2005, les ratios globaux d'ONEA et du département des centres auxiliaires (DCA) sont supérieurs à ceux fixés par le contrat-plan. En d'autres termes, plus d'agents pour 1 000 branchements sont utilisés. En revanche, au niveau de la DDO (direction départementale de Ouagadougou) et de la DDB (direction départementale de Bobo-Dioulasso), les ratios sont inférieurs à ceux fixés par le contrat-plan. Le niveau satisfaisant de l'indicateur à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso s'explique par l'augmentation des branchements à Ouagadougou (+16 %) par rapport à 2004 et la baisse des effectifs à Bobo-Dioulasso (+18 %) par rapport à 2004. Quant au DCA, l'évolution du nombre de branchements et des effectifs, respectivement de 5 % et 1 %, n'a pas été suffisamment sensible pour influencer de façon positive l'indicateur.

Indicateur n° 24 :

Taux de dépenses du personnel AEP (Alimentation en eau potable) sur dépenses d'exploitation = Masse salariale et frais annexes / Dépenses d'exploitation.

Total ONEA = 30 % pour un objectif de 28 %.

Au 31 décembre 2005, le ratio ONEA global est supérieur à celui fixé par le contrat-plan. Le niveau assez élevé de cet indicateur s'explique par l'augmentation du poste frais de person-

nel qui est passé de 5,511 M. euros en 2004 à 6,013 M. euros en 2005, soit une augmentation de 9,10 %.

Cet accroissement s'explique par la prise en compte de la progression de la masse salariale annoncée par le gouvernement en 2004, des incidences financières des avancements et d'une hausse des frais de personnel extérieur (rémunération des sociétés extérieures de nettoyage, de gardiennage et d'entretien) qui passent de 0,675 M. euro en 2004 à 0,759 M euro en 2005.

Indicateur n° 25 :

Taux de personnel assainissement / Dépenses d'exploitation en assainissement.

Département de Ouagadougou = 14 % pour un objectif de 30 % ;

Département de Bobo-Dioulasso = 10 % pour un objectif de 18 %.

Au 31 décembre 2005, les ratios sont, dans l'ensemble, inférieurs à ceux du contrat-plan.

Indicateur n° 26 :

Taux de dépenses de personnel sur chiffre d'affaires = masse salariale et frais annexes / chiffre d'affaires.

Total ONEA = 22 % pour un objectif de 16 %.

Au 31 décembre 2005, le ratio global est supérieur à celui fixé par le contrat-plan. Le niveau assez élevé de cet indicateur s'explique par les mêmes raisons que celles évoquées pour l'indicateur 24. Sans la prise en compte du personnel extérieur, l'indicateur est de 20 %.

Indicateur n° 27 :

Ratio de formation = heures scolaires stagiaires pour l'année / effectif.

Total ONEA = 39 pour un objectif de 55.

Le ratio de formation permet de mesurer le nombre d'heures de formation dispensées pour un agent pendant la période considérée. Il est égal au nombre d'heures scolaires stagiaires sur l'effectif global de l'ONEA.

Au 31 décembre 2005, ce ratio est inférieur à celui du contrat-plan. Cette situation s'explique par la non-réalisation de certaines formations en interne, intra et externe.

2 Clientèle

Indicateur n° 16 :

Délai de recouvrement clients privés = montant TTC (toutes taxes comprises) brut du compte créances clients privés (avant provisions pour créances douteuses) en fin de période d'observation, multiplié par 365 jours et divisé par le montant TTC des factures déposées chez les clients pendant les douze derniers mois d'exploitation. Les clients privés comprennent les bornes fontaines et les points d'eau autonomes, hors OGIS (Office de gestion des infrastructures sportives), CENOU (Centre national des œuvres universitaires) et l'université.

Total ONEA = 94 jours pour un objectif de 95 jours ;

Département de Ouagadougou = 94 jours pour un objectif de 95 jours ;

Département de Bobo-Dioulasso = 99 jours pour un objectif de 95 jours ;

Département des centres auxiliaires = 83 jours pour un objectif de 95 jours.

Le ratio de portefeuille clients privés (94 jours) au 31 décembre 2005, se détériore par rapport à celui qui avait été observé au 31 décembre 2004 (82 jours). Il reste cependant meilleur par rapport à l'objectif de 95 jours. Cette dégradation est liée au fait que les règlements des clients privés sont très souvent imputés dans les livres comptables avec un retard considérable.

Indicateur n° 28 :

Taux de dépenses de formation = dépenses de formation / chiffre d'affaires.

Total ONEA = 2 % pour un objectif de 2 %.

Au 31 décembre 2005, ce ratio est égal à celui fixé par le contrat-plan.

Indicateur n° 17 :

Délai de recouvrement administrations = montant TTC brut du compte créances des administrations en fin de période d'observation, multiplié par 365 jours et divisé par le montant des factures TTC émises pendant les douze derniers mois d'exploitation.

Total ONEA = 224 jours pour un objectif de 190 jours ;

Département de Ouagadougou = 236 jours pour un objectif de 190 jours ;

Département de Bobo-Dioulasso = 208 jours pour un objectif de 190 jours ;

Département des Centres Auxiliaires = 234 jours pour un objectif de 190 jours.

Ce ratio s'est dégradé par rapport à celui enregistré au 31 décembre 2004 (137 jours), l'Etat ayant accusé un retard important dans le règlement de ses factures d'eau. En effet, au 31 décembre 2005, seule la facture du 1er trimestre 2005 était réglée. Le règlement des factures des trois trimestres restants est intervenu en début mars 2006.

Indicateur n° 18 :

Délai de recouvrement des communes et des collectivités = montant TTC brut du compte créances des communes et des collectivités en fin de période d'observation, multiplié par 365 jours et divisé par le montant TTC des factures émises pendant les douze derniers mois d'exploitation.

Total ONEA = 1 211 jours pour un objectif de 120 jours ;
Département de Ouagadougou = 1 042 jours pour un objectif de 120 jours ;
Département de Bobo-Dioulasso = 1 115 jours pour un objectif de 120 jours ;
Département des Centres auxiliaires = 1 566 jours pour un objectif de 120 jours.

Ce ratio (1 211 jours) est assez éloigné de l'objectif (120 jours). Il connaît une détérioration certaine par rapport à celui observé au 31 décembre 2004 (1 158 jours). Les communes et les collectivités ont cumulé plusieurs années d'impayés. Des lettres de relance leurs ont été adressées. En réponse à ces lettres, elles ont signé des conventions de règlement avec l'ONEA pour solder leurs comptes.

Des recherches internes ont établi que la commune de Ouagadougou a réglé ses factures d'eau de 2004 à concurrence de 0,114 M. euro. Ce montant n'est toujours pas imputé dans le compte client par manque d'informations précises sur les avis de crédit. Des efforts sont déployés pour régulariser définitivement les comptes des collectivités de façon générale.

Indicateur n° 19 :

Délai de recouvrement des structures spécifiques = montant TTC brut du compte créances des structures spécifiques en fin de période d'observation, multiplié par 365 jours et divisé par le montant TTC des factures émises pendant les douze derniers mois d'exploitation.

Total ONEA = 1 283 jours pour un objectif de 120 jours ;
Département de Ouagadougou = 1 599 jours pour un objectif de 120 jours ;
Département de Bobo-Dioulasso = 695 jours pour un objectif de 120 jours.

Ce ratio est très éloigné de l'objectif de 120 jours préconisés par le contrat-plan. Il s'explique en grande partie par de très faibles taux de recouvrement enregistrés au niveau de l'univer-

sité et du CENOU de Ouagadougou, établissements qui font partie des futurs raccordements au niveau de la phase II.

Ces deux structures, à elles seules, détiennent près de 60 % des impayés des structures spécifiques. A noter qu'à ce niveau, la suspension de la fourniture d'eau est très difficile à exécuter du fait du caractère très sensible de ces établissements.

Quand bien même ces structures sont régulièrement relancées, elles cumulent chacune au minimum 30 mois de factures impayées. Le ministre des Finances et du Budget a été interpellé sur cet état de fait *via* une correspondance du 2 Juin 2005, restée sans suite à ce jour.

Indicateur n° 20 :

Taux de plainte = nombre de plaintes relatives à la facturation / nombre d'abonnés actifs.

Total ONEA = 0,64 % pour un objectif de 1 % ;
Département de Ouagadougou = 0,77 % pour un objectif de 1 % ;
Département de Bobo-Dioulasso = 0,49 % pour un objectif de 1 % ;
Département des Centres auxiliaires = 0,29 % pour un objectif de 1 %.

Ce taux est resté stationnaire depuis 2003. L'objectif est atteint, le taux obtenu (0,64 %) étant meilleur par rapport à celui fixé par le contrat-plan (1 %).

Indicateur n° 21 :

Taux de recouvrement global = montant des recouvrements TTC enregistrés, relatifs à la période d'observation de 12 mois, quatre mois après le dépôt des dernières factures de la période, divisé par le montant TTC des factures nettes déposées pendant la même période de 12 mois.

Total ONEA = 91 % pour un objectif de 92 % ;
Département de Ouagadougou = 90 % pour un objectif de 92 % ;

Département de Bobo-Dioulasso = 94 % pour un objectif de 92 % ;

Département des Centres Auxiliaires = 96 % pour un objectif de 92 %.

Ce ratio (91 %) connaît une nette évolution à la hausse par rapport à celui relevé au 31 décembre 2004 qui était de 71 %. Il reste très proche de l'objectif fixé par le contrat-plan (92 %). Il convient de noter aussi que le ratio ne tient pas compte des règlements en attente d'imputation dont le montant exact est difficile à déterminer.

Indicateur n° 22 :

Taux de recouvrements privés = montant des recouvrements TTC enregistrés auprès des clients privés, relatifs à la période d'observation de 12 mois, quatre mois après le dépôt des dernières factures de la période, divisé par le montant TTC des factures nettes déposées pendant la même période de 12 mois.

Total ONEA = 93 % pour un objectif de 95 % ;

Département de Ouagadougou = 92 % pour un objectif de 95 % ;

Département de Bobo-Dioulasso = 94 % pour un objectif de 95 % ;

Département des centres auxiliaires = 93 % pour un objectif de 95 %.

Le taux de recouvrement privé au 31 décembre 2005 connaît une nette amélioration. Il était de 93 % au 31 décembre 2005 contre 88 % au 31 décembre 2004.

En tenant compte des règlements en attente d'imputation, l'objectif fixé pourrait être atteint. Il est donc établi que les actions de recouvrement ciblées qui ont été entreprises depuis octobre 2005 commencent à porter leurs fruits.

3 Finance

Indicateur n° 13 :

Taux de rentabilité des immobilisations = excédent brut d'exploitation / moyenne des immobilisations.

Total ONEA = 4 % pour un objectif de 4 %.

Le taux de rentabilité des immobilisations s'élève à 4 % au 31 décembre 2005 contre 5 % au 31 décembre 2004. On constate donc une dégradation de 1 point de cet indicateur qui, néanmoins, est conforme à l'objectif du contrat-plan soit 4 %.

Cette dégradation s'explique par la baisse de l'excédent brut d'exploitation (EBE) de 2,77 % et par l'augmentation sensible de la moyenne des immobilisations nettes (27,14 %). C'est aussi l'augmentation des consommations intermédiaires ainsi que de la masse salariale qui expliquent la baisse de l'EBE.

L'accroissement des immobilisations s'explique essentiellement par la prise en compte de nouveaux équipements suite à

l'achèvement ou à l'état de réalisation avancé des investissements du projet Ziga et des autres projets d'approvisionnement en eau potable (AEP Dori et Fada).

Concernant le projet ZIGA, on note une évolution positive du taux de réalisation global qui est passé de 58,2 % en 2004 à 67,3 % en 2005 suite, entre autres, à l'achèvement total du lot 4.2 (réseau primaire- branche Centre) et de l'AEP Ziniaré, à l'état d'avancement appréciable (60,8 %) du lot 5 (réservoirs et pompage) et au lancement effectif du lot 6 (réseaux secondaires et tertiaires).

Indicateur n° 14 :

Taux de dépenses d'exploitation = charges décaissables d'exploitation / Produits encaissables.

Total ONEA = 76 % pour un objectif de 67 %.

Le taux de dépenses d'exploitation s'élève à 76 % en 2005

pour un objectif de 67 % contre 74 % en 2004 pour un objectif de 67 %. Ce ratio a encore connu une dégradation par rapport à l'exercice précédent, (- 2 %) et reste donc toujours préoccupant par rapport à l'objectif fixé. C'est surtout l'accroissement des charges décaissables qui explique ce recul.

En effet, les charges d'exploitation ont progressé de 11,73 % en 2005. Cette augmentation est liée essentiellement à la croissance de la consommation de produits chimiques qui est passée de 0,439 M. euros en 2004 à 0,684 M. euros en 2005, de matériels de branchement, de canalisation et d'accessoires de canalisation de 0,508 M. euros (le poste est passé de 1,760 M. euros en 2004 à 12,270 M. euros en 2005), de la consommation d'électricité qui est passée de 3,096 M. euros en 2004 à 3,416 M. euros en 2005, soit une hausse de 0,321 M. euros, des dépenses de carburant de production qui sont passées de 0,204 M. euros en 2004 à 0,209 M. euros en 2005, soit une hausse de 0,005 M. euros et ce, malgré une baisse de la consommation en volume de 12 723 litres. Le poste consommation de fongibles informatiques qui est passé de 0,137 M. euros en 2004 à 0,157 M. euros en 2005, soit une hausse de 10,020 M. euros, a également contribué à cette dégradation du taux de dépenses d'exploitation. Ces différentes augmentations sont elles-mêmes la conséquence de l'accroissement de l'activité de l'ONEA (augmentation du volume d'eau produit, du nombre des branchements...).

On notera cependant l'évolution à la hausse des produits encaissables provenant essentiellement des ventes d'eau potable qui ont augmenté de 12,7 % par rapport à l'exercice 2004.

Indicateur n° 15 :

Ratio d'endettement = dettes à long terme / capitaux permanents.

Total ONEA = 35 % pour un objectif de 58 % (seuil maximum).

Au 31 décembre 2005, le niveau de cet indicateur est de 35 % contre 29 % au 31 décembre 2004 pour un objectif de 58 %. Il se dégage un écart toujours favorable de 23 %. L'accroissement sensible de ce ratio par rapport à l'exercice précédent résulte des décaissements des emprunts BEI (Banque européenne d'investissement), BAD (Banque africaine de développement) et Banque mondiale dans le cadre du projet AEP Ziniaré et du projet ZIGA dont certains lots importants ont atteint des stades d'achèvement avancés, à savoir l'achèvement total du lot 4.2 (réseau primaire - branche Centre) et de l'AEP Ziniaré, l'avancement à 60,8 % du lot 5 (réservoirs et pompage) et le lancement effectif du lot 6 (réseaux secondaires et tertiaires). Quant aux capitaux propres, leur évolution a été amoindrie par la forte baisse du résultat net en 2005 ; 0,395 M. euros contre 0,783 M. euros en 2004.

4 Assainissement

Seul l'objectif de taux de qualité de l'eau, qui est primordial, est très largement respecté ; celui de l'équilibre entre les charges et les produits d'exploitation est légèrement dépassé. Les autres objectifs liés au taux de couverture en matière d'assainissement et au taux de financement des investissements sont loin d'être atteints pour différentes raisons explicitées ci-après.

Indicateur n° 9 :

Taux de couverture en assainissement = population ayant accès au service d'assainissement (par latrines VIP, TCM,

latrines réhabilitées, fosses septiques ou par raccordement au service collectif) / population des centres disposant d'un plan stratégique d'assainissement.

Département de Ouagadougou = 40 % pour un objectif de 45 % ;

Département de Bobo-Dioulasso = 20 % pour un objectif de 25 % ;

Département des Centres auxiliaires = 0 % pour un objectif de 5 %.

Les taux de couverture estimés pour Ouagadougou et Bobo-Dioulasso au 31 décembre 2005, sont en dessous des seuils prévus de 45 % et 25 %. Quant aux centres secondaires, la planification stratégique entreprise pour les villes de Fada N'gourma, Ouahigouya, Koudougou et Banfora est confiée contractuellement à un cabinet qui accuse un retard dans la livraison des documents de planification pour lesdites villes. Le taux de couverture est donc de 0 %.

Indicateur n° 10 :

Taux de financement des investissements en assainissement = dépenses en assainissement sur fonds propres (y compris la promotion, les études des plans stratégiques, les parties) / recettes assainissement.

Total ONEA = 45 % pour un objectif de 70 % ;
 Département de Ouagadougou = 46 % pour un objectif de 76 % ;
 Département de Bobo-Dioulasso = 51 % pour un objectif de 70 % ;
 Département des centres auxiliaires = 27 % pour un objectif de 60 %.

Cet indicateur est de 45 % au 31 décembre 2005.

Ce taux, au-dessous du seuil exigé, est lié :

- au non-démarrage des travaux de réalisation de l'assainissement collectif de la ville de Bobo-Dioulasso qui avait nécessité une provision de 0,152 M. euro pour l'exercice 2005 ;
- à la non-réalisation de l'étude de faisabilité de l'assainissement collectif des secteurs 15 et 16 pour un coût prévisionnel de 0,091 M. euro ;
- à la non-réalisation des travaux prévus à la station d'épuration de Ouagadougou (stabilisation des digues, aménagement de la station) ;
- au retard pris par le cabinet chargé de la réalisation des études d'élaboration des plans stratégiques d'assainissement (PSA) dans les centres secondaires.

Indicateur n° 11 :

Taux de charge d'exploitation en assainissement = charges d'exploitation en assainissement (y compris les subventions) / recettes assainissement.

Total ONEA = 106 % pour un objectif de 100 % ;
 Département de Ouagadougou = 119 % pour un objectif de 100 % ;
 Département de Bobo-Dioulasso = 99 % pour un objectif de 100 %.

Cet indicateur, au 31 décembre 2005, est de 106 %. Il dépasse le seuil exigé. Cette situation est due essentiellement au dépassement des objectifs par les équipes d'animation à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou.

Indicateur n° 12 :

Taux de la qualité de l'eau épurée = nombre de tests dans les normes, à savoir par rapport au niveau de DBO5 dans l'eau épurée / nombre de tests effectués.

Département de Ouagadougou = 100 % pour un objectif de 90 %.

Le taux de la qualité de l'eau épurée est de 100 % et est supérieur à l'objectif du contrat-plan. Le remplissage de tous les bassins a été effectif au cours du mois d'octobre. Sept prélèvements ont été effectués.

Annexe 5. Indicateurs d'efficacité - Décembre 2005 - ONEA

Processus	Objectifs	Indicateurs	Cibles	Réalisations du mois X	Tendance
Contrôler la qualité de l'eau	Assurer la fiabilité des analyses	Taux de fiabilité des analyses	95 %	procédure de calcul non encore élaborée	●
	Réaliser le Programme d'Analyse	Taux de réalisation du PM	96 %	91,50 %	●
Exploiter les ressources en eau	Assurer la disponibilité de la ressource	Taux de couverture des centres	≥ 80 %		
		Taux de couverture globale	≥ 90 %		
	Assurer la maintenance des ouvrages	Taux de réalisation du programme de maintenance	≥ 90 %		
	Assurer le suivi des ouvrages	Taux de réalisation des rapports d'auscultation	100 %		
		Taux de mesures piézométriques	≥ 95 %		
		Taux de respects des consignes	≥ 95 %		
Taux de protection de la ressource		≥ 96 %			
Ecouter le client	Prospecter le client	Taux de prospects devenus clients	90 %	83 %	●
	Assurer un bon fonctionnement des équipements	Taux de disponibilité des équipements	95 %	98,80 %	●
Taux de panne		10 %	14 %	●	
Temps moyen de réparation		6 H	11 H	●	
Maintenir les équipements	Remettre les équipements en marche dans les délais raisonnables	Temps moyen d'intervention	< 12 H dans les centres	non disponible	●
			< 72 H en interurbain	non disponible	●
	Optimiser les coûts de maintenance	Coût de maintenance/m ³	8 F/m ³	9F	●
	Améliorer les systèmes d'exploitation	Taux de système amélioré	80 %	75 %	●
	Elaborer des rapports	Taux de rapports élaborés dans les délais	95 à 100 %	100 %	●
Mobiliser les financements et planifier les investissements	Elaborer de nouveaux plans de développement des centres de l'ONEA	Nombre d'études d'identification réalisées	200 %		
		Nombre de plans élaborés par an	1	2	●
	Mettre à jour les plans de développement des centres	Nombre de plans mis à jour par semestre	2	9	●
	Mobiliser les financements	Nombre de fiches de projets élaborés par an	6	5	●
		Taux de financement sur subvention obtenu	65 %	non calculé	●
		Taux de financement sur emprunt	3 %	non calculé	●
		Taux de financement sur fonds propres	37 %	non calculé	●
		Mettre à jour le plan d'investissement optimal quinquennal glissant	Nombre de plans mis à jour par semestre	31 décembre de chaque année	réalisé



Processus	Objectifs	Indicateurs	Cibles	Réalisations du mois	Tendance
Distribuer l'eau	Réduire les pertes d'eau sur le réseau de distribution	Rendement total des installations	80 %		
		Rendement réseau	84 %	82 %	
	Assurer la qualité de l'eau distribuée par le réseau	Taux de potabilité générale	98 %	99,85 %	
		Taux de potabilité bactériologique	99 %	99,90 %	
	Réaliser les travaux pose canalisations	Linéaires de canalisation posés	Taux de réalisation des prévisions > 90%	non calculé	
Produire l'eau	Produire l'eau potable	Quantité de l'eau produite	≥95 %	99 %	
		Qualité de l'eau produite	≥98 %	99,8	
	Produire au moindre coût	Consommation spécifique chlore	≤ 0,87g/m3	246,4%	
		Consommation spécifique chaux	≤ 3,85g/m3	217,7 %	
		Consommation spécifique sulfate	≤ 15,15g/m3	116,25	
		Consommation spécifique sel	≤ 12,86g/M3	89,75 %	
		Consommation spécifique synthofloc	≤ 0,17g/m3	111,7 %	
		Consommation spécifique carbonate	≤ 39,40g/m3	230,16 %	
		Consommation de pastilles	≤ 0,21g/m3	110,5 %	
		Coût de l'énergie	≤ 51	non calculé	
		Quantité de l'énergie kwh/volume	≤ 0,58	0,59/m3	
		Rendement de production	≥ 0,96	96 %	
		Assurer les audits et le contrôle de gestion	Elaborer le budget dans les délais	Date limite d'élaboration du budget	date < à N + 1
Elaborer le suivi budgétaire dans les délais	Délai d'élaboration des rapports de suivi budgétaire		4 mois après chaque trimestre	le rapport au 30/09/2005 a été achevé le 15 novembre	
Fiabiliser les procédures	Taux d'audits réalisés		80 %	75 %	
Gérer les aspects juridiques et fonciers	Traiter tous les litiges et contentieux soumis dans l'année en cours	Délai de traitement du dossier	1 mois		
	Etudier et donner un avis sur les projets de contrat avant leur passation	Délai de traitement des avis	6 jours		
	Rassembler les pièces nécessaires à la mise à jour du foncier	Délai moyen de dépôt des pièces du foncier	6 mois		
Gérer et optimiser les ressources humaines	Accroître l'engagement et la satisfaction du personnel	Taux d'absentéisme	10 %		
		Taux de satisfaction du personnel	70 %		
	Développer les compétences	Taux de réalisation du prévisionnel de formation	90 %		
	Utiliser rationnellement les ressources humaines	Ratio de productivité du personnel	6		

Processus	Objectifs	Indicateurs	Cibles	Réalisations du mois	Tendance
Gérer le Système d'Information	Fiabiliser le matériel/logiciel	Nombre de pannes bloquantes	< 5/mois		
	Réduire les délais d'intervention	Délai moyen d'intervention	≤ 2h ≤24h (inter urbain)		
Facturer et recouvrer	Améliorer la Facturation	Taux de plainte	1 %		
	Réduire le temps de relève des indexes et de distribution des factures	Nombre de jours de relevés et de distribution de factures	5 jours par groupe de relev%		
	Améliorer le taux de Recouvrement	Taux de recouvrement	95 %		
Piloter le SMQ	Atteinte des objectifs en matière de métier	Taux d'atteinte des objectifs	80 % des objectifs fixés sont atteints		
	Respect du plan d'audits internes	Taux de respect des audits	90 %		
	Satisfaction des clients et du personnel	Taux de satisfaction des clients	80 %		
		Taux de satisfaction du personnel	90 %		
	Maîtrise des processus	Taux de traitement des écarts suite audits	95 %		
	Gestion des non conformités	Taux de fiches d'écarts clôturés	80 %		
	Respect des réunions	Taux de respect des réunions	95 %		
	Assurer la communication interne et externe	Assurer la diffusion d'informations clé sur l'activité et l'entreprise aux publics cibles	Taux de réalisation du Plan de communication de la Cellule Communication	60 %	
Informers largement et motiver le public cible interne		Taux de satisfaction des agents sur la communication interne			
Informers largement, sensibiliser et acquérir à la cause de l'entreprise le public cible externe		Taux de satisfaction du public sur la communication de l'entreprise			
Gérer les achats de biens et de services	Satisfaire les besoins des utilisateurs en matériels pour la réalisation du budget et du programme d'activité	Date de notification	25 jours		
		Date d'arrivée de la commande			
		Délai de passation des appels d'offres			
		Ouverture	90 jours		
Gérer les finances	Elaborer les états financiers fiables dans les délais	Délai de production des états financiers			
		Nombre de jours de retard			
	Effectuer les règlements à temps	Nombre de règlements effectués dans les délais	90 %		
Gérer la clientèle	Réduire le temps de traitement des réclamations clients	Délai de traitement			
	Réduire le délai d'établissement des devis	Délai de réalisation des devis			
	Réduire de réalisation des branchements	Délai de réalisation des branchements	7 jours		
	Réaliser correctement les branchements	Fuites constatées sur les branchements			

Processus	Objectifs	Indicateurs	Cibles	Réalisations du mois	Tendance		
Elaborer la stratégie	S'assurer de la mise en œuvre des plans d'actions dans les délais convenus	Taux de réalisation trimestrielle du plan d'actions	80 %				
		% de travaux supplémentaires	< 15 %				
Planifier, concevoir et gérer les projets	Mettre à disposition dans les délais et aux coûts prévus, des ouvrages fonctionnels et conformes aux normes	Délai de dépassement d'exécution du projet					
		% de prestations supplémentaires					
		Dépassement prestation en règle					
		Dépassement prestation en entreprise					
		Délai maximal de production des DAO					
Collecter les eaux usées et excréta	Mettre en œuvre des plans stratégiques d'assainissement	Taux de couverture en assainissement	Ou aga : > 50 %	46,58 %			
			Bobo : > 30 %	22,37 %			
			Centres secondaires : > 10 %	0,00 %			
		Taux de financement des investissements	> 70 %	45,07 %			
		Taux des charges d'exploitation	<100 %	105,59 %			
		Taux de qualité de l'eau épurée	> 90 %	100,00 %			
		Taux d'élaboration des devis de raccordement	< 1 mois	< 1 mois			
		Délai d'exécution des travaux	< 1 mois	< 1 mois			
		Promouvoir l'assainissement	Elaborer des PSA de 8 villes d'ici à l'an 2008	Taux de respect du planning prévisionnel par ville	>50 %	20 %	

Annexe 6. Evolution du nombre de stages et du coût de la formation à l'ONEA entre 2001 et 2005

	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de stages	95	91	121	160	71
- dont : formations internes	32	31	48	123	30
- dont : formations externes	63	60	73	37	41
Nombre de participations	436	443	774	824	611
- dont : formations internes	373	383	701	720	524
- dont : formations externes	63	60	73	104	87
Nombre d'heures de formation	10 850	13 970	5 362	11 814	12 582
- dont : formations internes	1 556	1 790	1 720	2 046	2 222
- dont : formations externes	9 294	12 180	3 642	9 768	10 360
Coût total des formations (millions F CFA)	162,3	278,7	212,1	294,3	270,5
- dont : formations internes	57,2	132,1	84,5	205,9	70,8
- dont : formations externes	105,1	146,6	127,6	88,4	199,7
Charges de personnel (millions F CFA)	2 553	2 697	3 397	3 615	3 944
Chiffre d'affaires (millions F CFA)	12 354	13 811	13 908	15 228	17 152
Coût de la formation :					
- en % des charges de personnel	6,4 %	10,3 %	6,2 %	8,1 %	6,9 %
- en % du chiffre d'affaires	1,3 %	2,0 %	1,5 %	1,9 %	1,6 %
Dont : formations internes					
- en % des charges de personnel	2,2 %	4,9 %	2,5 %	5,7 %	1,8 %
- en % du chiffre d'affaires	0,5 %	1,0 %	0,6 %	1,4 %	0,4 %
Dont : formations externes					
- en % des charges de personnel	4,1 %	5,4 %	3,8 %	2,4 %	5,1 %
- en % du chiffre d'affaires	0,9 %	1,1 %	0,9 %	0,6 %	1,2 %

Annexe 7. Evolution de l'exploitation ONEA - Direction de l'assainissement (en milliers d'euros)

	2003	2004	2005	Evolution	Part en 2005
Charges liées au fonctionnement					
Matières et fournitures consommées					
Consommation petits matériels et outillages	0	246	54		
Electricité bureau et barrage	264	607	1 326	403,18 %	
Carburant véhicules et engins	1 210	1 155	1 741	43,85 %	
Fournitures de bureau	534	505	686	28,57 %	
Fongibles informatiques	311	463	838	169,56 %	
Consommations diverses	237	161	152	-35,73 %	
Consommables laboratoires	0	375	0		
Consommations imprimés	0	27	30		
Total matières & fournitures consommées	2 555	3 538	4 829	88,96 %	4,26 %
Transports consommés					
Transports étranger	523	150	28	-94,72 %	
Total transports consommés	523	150	28	-94,72 %	0,39 %
Services extérieurs					
Frais de mission & hébergement	1 220	1 470	1 049	-13,96 %	
Maintenance réseau & branchement	0	38	3 213		
Entretiens pompe	0	183	885		
Entretiens véhicules et engins	1 220	855	2 041	67,35 %	
Entretiens et réparations locaux	43	4	44	2,46 %	
Entretiens matériels & mobiliers de bureau	188	72	237	26,50 %	
Entretiens matériels informatiques	262	291	240	-8,48 %	
Frais de réception & restauration	152	57	147	-3,40 %	
Frais de formation professionnelle	1 456	641	988	-32,12 %	
Frais services de gardiennage	0	191	521		
Frais de siège assainissement	305	305	305	0,00 %	
Frais publications et relations publiques	2 474	4 963	1 260	-49,08 %	
Autres frais généraux	152	97	742	386,70 %	
Frais de communication & envois postaux	1 120	1 113	618	-44,78 %	
Documentation générale & recherches	76	0	86	13,20 %	
Agios bancaires	228	253	679	198,19 %	
Total services extérieurs	8 896	10 533	13 058	46,77 %	4,05 %
Autres charges					
Subvention assainissement/mutuelle	40 748	87 382	75 477	85,23 %	
Total autres charges	40 748	87 382	75 477	85,23 %	82,72 %
Frais de personnel					
Salaires bruts (personnels perm. & temp.)	9 811	7 753	11 850	20,78 %	
Charges patronales (CNSS)	1 252	948	1 541	23,11 %	
Frais médicaux + OST	403	582	405	0,49 %	
Total frais de personnel	11 466	9 283	13 796	20,32 %	2,66 %
Impôts & taxes					
Taxes patronales d'apprentissages (TPA)	396	280	479	20,99 %	
Autres impôts & taxes	0	15	1 093		
Total autres impôts & taxes	396	295	1 572	297,27 %	3,21 %
Autres engagements					
Intérêts sur emprunts	988	1 296	610	-38,31 %	
Total autres engagements	988	1 296	610	-38,31 %	0,29 %
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	65 572	112 477	109 368	66,79 %	8,36 %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	65 572	112 477	109 368	66,79 %	18,72 %
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	72 566	80 950	92 384	27,31 %	4,03 %
Dont assainissement collectif		4 421	4 269		

Annexe 8. Projections financières ONEA 2006 - 2015

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PRODUCTION EAU POTABLE										
Volumes produits (M. m3)	49,16	51,82	52,83	54,01	55,27	56,61	58,05	70,95	72,60	74,37
Taux de rendement	81 %	82 %	82 %	82 %	82 %	82 %	82 %	82 %	82 %	82 %
Volume demandés (M. m3)	37,27	40,70	44,03	46,99	49,21	52,05	55,04	58,20	61,53	65,06
Volumes vendus (M. m3)	36,72	40,44	43,75	46,70	48,90	51,72	54,69	57,82	61,14	64,64
TARIFS DE L'EAU										
Hausse globale du CA (%)	9,25 %	12,65 %	10,54 %	8,70 %	7,14 %	7,43 %	7,43 %	7,43 %	7,45 %	7,47 %
Prix moyen de l'eau (XOF courants/m ³) redevance comprise	450	470	486	499	512	534	544	554	565	575
Prix moyen de l'eau (XOF/m ³) redevance comprise	437	443	445	443	442	448	443	438	433	428
Bornes fontaines	188,00	191,76	195,60	199,51	203,50	207,57	211,72	215,95	220,27	224,68
PEA	137,00	139,74	142,53	145,38	148,29	151,26	154,28	157,37	160,52	163,73
Ménages	417,00	422,84	428,76	434,76	440,85	447,02	453,28	459,62	466,06	472,58
Entreprises	1 035,00	1 055,70	1 076,81	1 098,35	1 120,32	1 142,72	1 165,58	1 188,89	1 212,67	1 236,92
Administration	1 039,00	1 059,78	1 080,98	1 102,60	1 124,65	1 147,14	1 170,08	1 193,49	1 217,36	1 241,70
Eau brute	439,00	447,78	456,74	465,87	475,19	484,70	494,39	504,28	514,36	524,65
ACTIF IMMOBILISE (M. XOF)										
Valeur nette des actifs immobilisés	190 822	202 829	197 315	189 092	180 725	172 159	163 452	154 600	145 600	136 448
Investissements	38 359	24 536	7 727	5 282	5 408	5 484	5 624	5 767	5 915	6 066
Sorties d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CA ventes d'eau par type de clients (M. XOF)										
Bornes fontaines	2 489	2 382	2 324	2 366	2 378	2 583	2 809	3 059	3 334	3 637
PEA	9	10	10	11	12	13	14	14	16	17
Ménages	7 509	9 371	10 983	12 243	13 258	14 091	14 961	15 868	16 814	17 803
Entreprises	1 989	2 168	2 362	2 575	2 806	3 124	3 479	3 874	4 316	4 809
Administration	3 623	3 951	4 308	4 698	5 124	5 658	6 250	6 906	7 632	8 437
Eau brute	237	244	249	254	259	264	269	275	280	286
Total	15 857	18 125	20 237	22 147	23 836	25 733	27 781	29 996	32 392	34 988
AGREGATS FINANCIERS (M. XOF)										
	75									
Chiffre d'affaires	18 019	20 725	23 133	25 229	26 969	28 980	31 143	33 472	35 983	38 694
Résultat	-1 867	-1 860	163	789	1 444	1 843	2 333	2 876	3 481	4 151
Trésorerie	4 976	5 116	5 473	6 761	7 131	7 903	7 639	9 096	10 941	13 794
Flux de trésorerie	-185	140	357	1 288	370	772	-264	1 458	1 845	2 852
Trésorerie en XOF 2001	4 831	4 822	5 009	6 007	6 151	6 619	6 211	7 181	8 386	10 264
Trésorerie en % du CA	28 %	25 %	24 %	27 %	26 %	27 %	25 %	27 %	30 %	36 %
Résultat en % du CA	-10 %	-9 %	1 %	3 %	5 %	6 %	7 %	9 %	10 %	11 %

Annexe 9. Etat des travaux de raccordements à la date du 20 juin 2006

N°	Date de retrait	Nom clients structures	Interlocuteur et N° de Tél	Locaux concernés	Date de dépôt	N° DEMANDE	Montant des travaux	Date de réalisation	Nbre de raccord. Effectué	% réalisation
TRAVAUX REALISES										
1	26/03/04	AFD	AFD	Bureau + 3 villas	6/04/04	1 à 4	1 083 546	déc-04	4	100 %
2	26/03/04	CNSS	TIEMTORE Jean Pierre tél: 25 33 88	4 immeubles à 7x10 appartements	27/04/04	14 à 46	-	juil-04	4	100 %
3	13/04/04	Hôtel SPLENDEIDE	BOU Adama Yves (01 05 99) ou KABRE Ernest Tél: 31 72 78/79	Hôtel SPLENDEIDE	20/04/04	9	-	juin-04	1	100 %
4		NIGNAN JB		EX - DASS	25/06/04	53	-	sep-04	1	100 %
5		BACHOUR ADNAN		BACHOUR ADNAN	8/10/04	83	-	jan-05	1	100 %
6		NESKO		NESKO	8/10/04	85	417 190	oct-04	1	100 %
7		SGBB		SGBB		86	832 157	oct-04	1	100 %
8		ESCI		ESCI		87	-	oct-04	1	100 %
9		PHARMACIE DIAWARA	DIWARA MAMADOU	PHARMACIE DIAWARA	18/10/04	108	750 000	jan-05	1	100 %
10		GRANDE MOSQUEE	GRANDE MOSQUEE	GRANDE MOSQUEE		118	500 000	déc-04	1	100 %
11		VERDOYANT - SARL	S.C.I CONGHO	VERDOYANT - SARL	16/02/05	120	299 772	fév-05	1	100 %
12		ST EXUPERY	Mr KLAVIER	ST EXUPERY	19/02/05	121	1 282 785	fév-05	1	100 %
13		CNSS / LA FORET	CNSS	CNSS / LA FORET	21/01/05	122 à 137	-	avr-05	9	100 %
14		CNLS - IST	CNLS - IST	CNLS - IST		138	-	mai-05	1	100 %
15		SOPAFER		SOPAFER	7/05/04	47	612 420	juin-05	1	100 %
16		DIACFA LIBRAIRIE	GERMAIN CLAUDE	DIACFA LIBRAIRIE	23/11/04	90	836 006	juin-05	1	100 %
17		GROUPE SCIMAS	GROUPE SCIMAS	GROUPE SCIMAS	18/10/04	114	337 775	juin-05	1	100 %
18		FAARF	DIALLO HALIMATA	FAARF	29/09/04	79	277 713	juin-05	1	100 %
19		Agence Centrale - ONEA	Agence Centrale - ONEA	Agence Centrale - ONEA		139	559 627	juin-05	1	100 %
20	2/04/04	SOBCA	Mime BA Tél: 30 63 10 à 12	SOBCA			389 130	juin-05	1	100 %
21		CONSEIL CONSTITUTIONNEL	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	16/05/05	140	-	juil-05	1	100 %
22		Médiateur du Faso	Le Secrétaire Général	Médiateur du Faso	7/06/05	145	498 603	juil-05	1	100 %
23		MABUSIG	BERTRAND VEZIA	MABUSIG	24/09/04	71	480 661	juil-05	1	100 %
24		HAGE MATERIAUX	Joseph HAGE	HAGE MATERIAUX	18/05/05	141	-	juil-05	3	100 %
25		DIACFA ACCESSOIRES	FARHAT Joseph	DIACFA ACCESSOIRES	5/11/04	89	836 006	juil-05	1	100 %
26		OUEDRAOGO Bouraime	OUEDRAOGO Bouraime	OUEDRAOGO Bouraime	13/06/05	143	896 092	juil-05	1	100 %
27		CNTB	OUEDRAOGO LAURENT	CNTB	19/10/04	107	286 764	aoû-05	1	100 %
28		SNTB	SNTB	SNTB			-	aoû-05	1	100 %
29		BCB		BCB	26/04/04	12 à 13	1 935 210	sep-05	2	100 %
30		CORAM	CORAM	CORAM	25/05/05	142	-	aoû-05	1	100 %

Annexe 9. Etat des travaux de raccordements à la date du 20 juin 2006 (suite)

N°	Date de retrait	Nom clients structures	Interlocuteur et N° de Tél	Locaux concernés	Date de dépôt	N° DEMANDE	Montant des travaux	Date de réalisation	Nbre de raccord. Efectué	% réalisation
31		CISSE SALIFOU	CISSE SALIFOU	CISSE SALIFOU	22/09/04	68	3 169 831	sep-05	7	100 %
32		EI Hadji TRAORE Harouna	SAWADOGO Lassané 70 26 66 79	EI Hadji TRAORE Harouna	1/06/05	143	-	sep-05	1	100 %
33		CENTRAL Hôtel	CENTRAL Hôtel	CENTRAL Hôtel	1/06/05		-	sep-05	1	100 %
34		NANA B. ISSAKA - Avenue de la Mosquée Porte N° 78	NAN S. MARIAM	NANA B. ISSAKA - Avenue de la Mosquée Porte N° 78	27/08/04	59 à 60	-	jul-05	1	100 %
35		YAGO ASSANE	RADIOLOGIE CENTRALE	YAGO ASSANE	10/07/05	149	-	aoû-05	1	100 %
36		BAGUAGNIAN Boukaré	BAGUAGNIAN Boukaré	BAGUAGNIAN Boukaré	19/07/05	152	-	sep-05	1	100 %
37		OUEDRAOGO Oussenii	OUEDRAOGO Oussenii	OUEDRAOGO Oussenii			-	sep-05	1	100 %
38		TAMBOURA Hamidou	TAMBOURA Hamidou	TAMBOURA Hamidou			-	sep-05	1	100 %
39		CBB	AZAR EDOUARD	CBB	17/06/05	147	-	sep-05	1	100 %
40		Journal du Jeudi	Journal du Jeudi	Journal du Jeudi	16/09/05	157	-	oct-05	1	100 %
41		MARINA MARKET	RESTOM GEORGES	MARINA MARKET		158	-	oct-05	1	100 %
42		SAWADOGO Luc Porte N° 32	SAWADOGO Luc Porte N° 32	SAWADOGO Luc Porte N° 32	27/10/04	91	257 948	nov-05	1	100 %
43		SAWADOGO Luc Porte N° 572	SAWADOGO Luc Porte N° 572	SAWADOGO Luc Porte N° 572	29/12/04	116	265 264	nov-05	1	100 %
44		SOGIF ET LPGB	BOUDA S. LEONARD	SOGIF ET LPGB	24/08/04	56	612 090	nov-05	1	100 %
45		NOURIATOLDIND INTERNATIONAL	Mme COMPAORE SALAH	NOURIATOLDIND INTERNATIONAL	27/12/04	115	626 260	déc-05	1	100 %
46		SONABEL SIEGE	SONABEL SIEGE	SONABEL SIEGE			1 754 068	déc-05	1	100 %
47		RESTAURANT WE-SSONO	Mme BANGRE Née OUARTARA Oumar Tél: 70 27 67 67	RESTAURANT WE-SSONO		173	122 457	déc-05	1	100 %
		CECIA Expertise Internationale	CECIA Expertise Internationale	CECIA Expertise Internationale	17/05/06	178	82 069	mai-06	1	100 %
TRAVAUX EN COURS										
1	8/04/04	BICIA-B	Paul Rasmané SAWADOGO Tél: 65 17 66	BICIA-B siège, Agences ZC et Prestige	11/05/04	48 à 50	3 184 272	En cours	3	90 %
3		LONAB	LONAB	LONAB		52	-	En cours	1	80 %
TOTAL							23 185 716		4	75

NB : " - " : Travaux directement exécutés par les propriétaires.

Acronymes

2IE	Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement
AFD	Agence Française de Développement
AEP	Approvisionnement en eau potable
AID	Agence internationale pour le développement
AMBF	Association des maires du Burkina Faso
ANO	Avis de non objection
APD	Avant-projet détaillé
BAD	Banque africaine de développement
BBZ	Budget base zéro
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque européenne d'investissement
BF	Borne-fontaine
BRAKINA	Brasseries du Burkina Faso
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTP	Bâtiments et travaux publics
CA	Chiffre d'affaires
CAF	Capacité d'autofinancement
CCTP	Cahier des clauses techniques particulières
CEFEB	Centre d'études financières, économiques et bancaires
CENOU	Centre nationale des œuvres universitaires
CDOD	Comité de direction opérationnel délégué
CIERGE	Cabinet d'ingénierie, d'étude et de recherche en Génie civil
DCE	Dossier de consultation des entreprises
DIEPA	Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement
DLVF	Date limite de versement des fonds

DRH	Direction des ressources humaines
DTS	Droits de tirage spéciaux
EBE	Excédent brut d'exploitation
EIER	Ecole inter-Etats d'ingénieurs de l'équipement rural
EPCD	Etablissement public de développement communal
FIE	Fonds d'intervention pour l'environnement
FMI	Fonds monétaire international
FODEPI	Fonds de dépollution industrielle
FONADEP	Fonds national de dépollution
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
GREA	Groupe régional de l'eau et de l'assainissement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
PACVU	Plan d'action pour la voirie urbaine
PEA	Poste d'eau autonome
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
POS	Plan d'orientation stratégique
PPTE	Pays pauvres très endettés
PSAO	Plan stratégique d'assainissement de Ouagadougou
SDI	Schéma directeur informatique
SNE	Société nationale de l'eau
SQL	<i>Structured Query Language</i>